

PROJET ÉOLIEN DE FRESTOY-VAUX, MORTEMER ET ROLLOT

VOLET PAYSAGER

COMPLÉMENTS - OCTOBRE 2019

PROJET ÉOLIEN DE FRESTOY-VAUX, MORTEMER ET ROLLOT

VOLET PAYSAGER

COMPLÉMENTS - OCTOBRE 2019

L'auteur de ce document est :

ATER Environnement

Cyril Guimard

38 rue de la Croix Blanche
60680 Grandfresnoy
tel : 03.60.40.67.16

cyril.guimard@ater-environnement.fr

Expertise paysagère

Contrôle qualité : Elise WAUQUIER (ATER Environnement)

PRÉFACE

Il n'est pas possible, ni souhaitable, de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme. Il faut au contraire chercher à réussir un **aménagement du paysage**, c'est-à-dire engager des « *actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages* », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « *comment planter des éoliennes sans qu'elles se voient ?* », mais « *comment planter des éoliennes en produisant de beaux paysages ?* ».

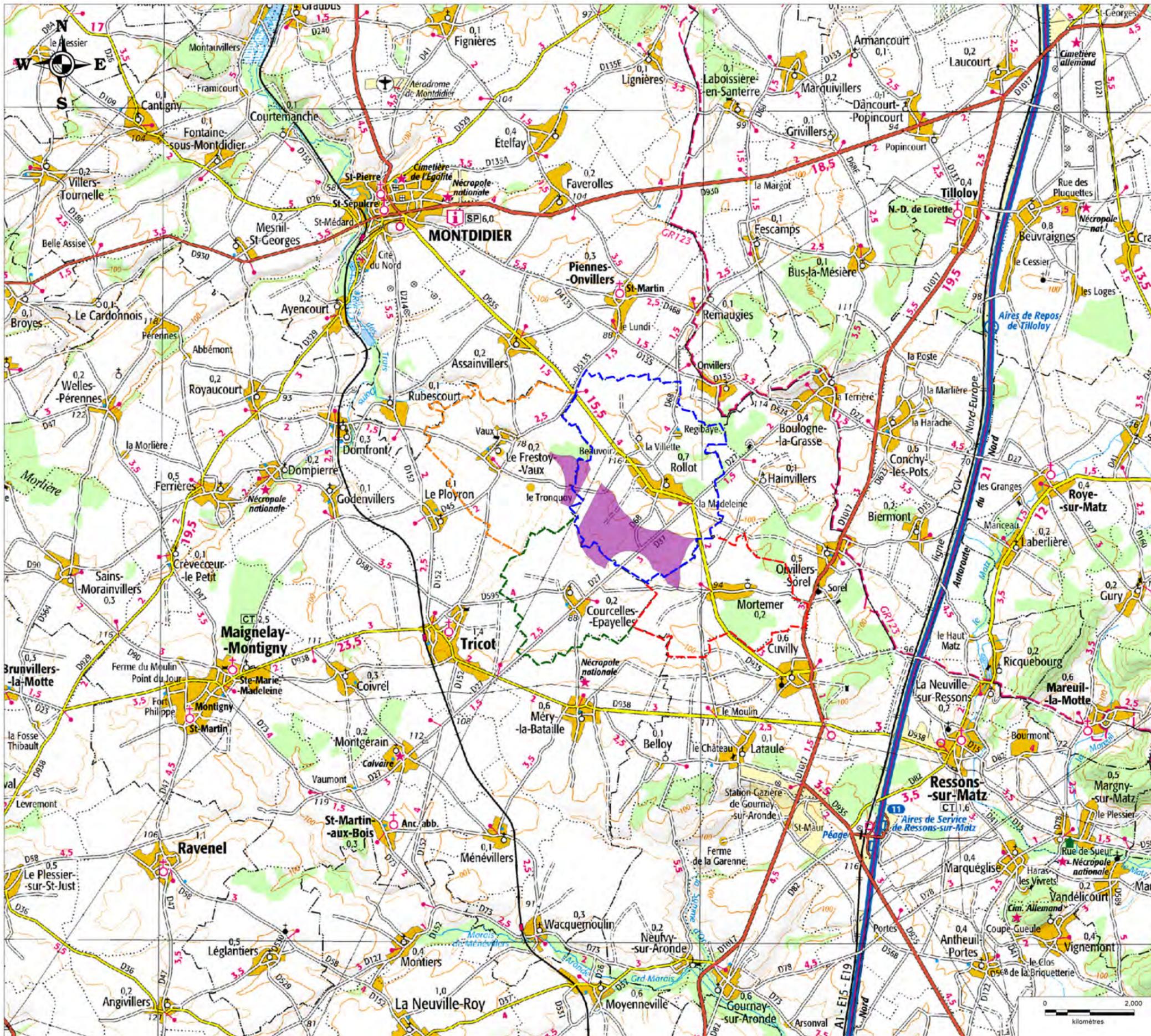
Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, cette étude d'impact ne doit donc pas être regardée comme un catalogue de contraintes sur un projet, mais plutôt comme une aide au dit projet.

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

Cet extrait du *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* actualisé en 2010 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire de Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot. Le projet se situe dans la Somme, les aires d'études se situent à l'interface de deux départements, appartenant à la région Hauts-de-France : la Somme (80) et l'Oise (60). Il est éloigné de 23 kilomètres de Compiègne (60), de 45 kilomètres de Beauvais (60), de 42 kilomètres d'Amiens (80) et d'un peu plus de 53 kilomètres de Saint-Quentin (02). Le volet paysager est réalisé conformément au *Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* (actualisé en 2010) et s'appuie sur le Schéma Régional Éolien de Picardie (2012).

Localisation géographique



Légende

- Zone d'implantation du projet
- ★ Localisation du projet
- Limites communales
- Rollot
- Mortemer
- Courcelles-Epayelles
- Le Frestoy-Vaux



Fig. 1 : Carte de localisation géographique du projet éolien Source SCAN 100 IGN PARIS - License ATER Environnement - Copie et reproduction interdites- Réalisation ATER Environnement Janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : ÉTAT INITIAL	9
PRÉFACE	5
1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE	11
1.1 Démarche	11
1.2 Aires d'étude	11
1.3 Contexte paysager : focus sur le parc éolien de Montdidier	13
2 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE	15
2.1 Relief, hydrographie et géologie	17
2.2 Contexte paysager : coupes générales	18
2.3 Les unités paysagères	21
A Amiénois	21
B Plateau du Santerre	21
C Vallée de la Somme	22
D Plateau Picard	22
E Noyonnais	22
F Vallée de l'Oise	23
G Clermontois	23
H Soissonnais	23
2.4 Le contexte éolien	25
2.5 Perception depuis les principaux axes de communication	27
2.6 Perception depuis les bourgs	30
2.7 Perception depuis les sentiers de randonnée	33
2.8 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	35
2.9 Enjeux pour l'aire d'étude très éloignée	36
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	39
3.1 Perception depuis les axes de communication	40
3.2 Perception depuis les bourgs	42
3.3 Perception depuis les sentiers de randonnée	43
3.4 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	43
3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	44
3.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée	48
4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE	51
4.1 Inter-visibilité avec les parcs éolien existants	52
4.2 Perception depuis les axes de communication	53
4.3 Perception depuis les bourgs	54
4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	56
4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	57
4.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire	58
5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	61
5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	62
5.2 Perception depuis les axes de communication	63
5.3 Perception depuis les bourgs	64
5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	69
5.5 Perception depuis les chemins de randonnée	70
5.6 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée	72
6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	75
PARTIE 2 : COMPARAISON DE VARIANTES	77
1 SCHÉMA DE PRÉCONISATIONS	78
2 VARIANTES D'IMPLANTATION ET CHOIX RETENU	79

PARTIE 3 : EFFETS DU PROJET	91
1 ZONES D'INFLUENCES VISUELLES ET ENCERCLEMENTS	93
1.1 Méthodologie	95
1.2 Critères d'analyse	97
1.3 Zone d'influence visuelle du parc de Le Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot	97
1.4 Méthodologie de l'analyse de la saturation visuelle	98
1.5 Analyse de la saturation visuelle des bourgs à proximité du projet	100
1.6 Conclusion de l'analyse des saturations visuelles	125
2 CHOIX DES POINTS DE VUE	27
2.1 Choix des points de vue	129
2.2 Présentation des photomontages	129
2.3 Méthodologie	129
3 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS	131
Synthèse des effets de l'aire d'étude très éloignée	146
4 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS	148
Synthèse des effets de l'aire d'étude éloignée	172
5 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE : ANALYSE DES IMPACTS	175
Synthèse des effets de l'aire d'étude intermédiaire	202
6 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS	205
Synthèse des effets de l'aire d'étude rapprochée	238
7 POINTS DE VUE COMPLÉMENTAIRES	241
8 SYNTHÈSE DES EFFETS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	299
9 ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS	301
9.1 Analyse des effets cumulés	303
9.2 Critères d'analyse	303
PARTIE 4 : INTÉGRATION ET MESURES	315
1 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN	316
2 MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT	316

1 ÉTAT INITIAL

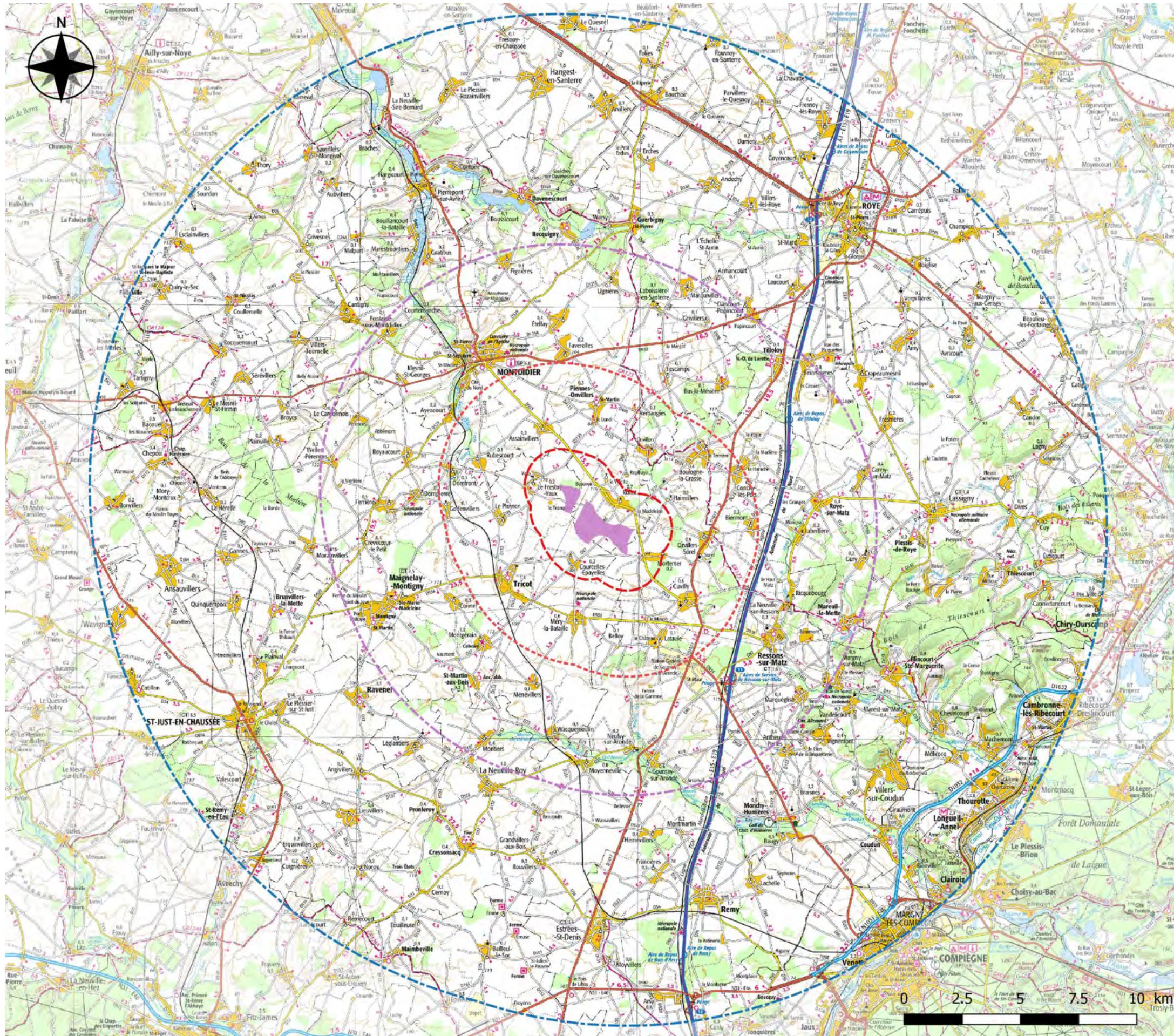


Aires d'étude

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100 ®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études*
- Aire rapprochée
- Aire intermédiaire
- Aire éloignée
- Aire très éloignée

Fig. 2 : Cartographie des aires d'étude

1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE

1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Cela nous permet de définir des aires concentriques où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

1.2 Aires d'étude

Les aires d'étude sont calculées selon la formule de l'ADEME pour définir le périmètre le plus éloigné : $R = (100 + E) \times H$, où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur. Les aires d'études plus rapprochées sont déterminées à l'aide d'une seconde méthode, qui prend en compte l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur – éolienne.

Les différents périmètres sont ainsi au nombre de 5 : aire d'étude très éloignée (AETE), aire d'étude éloignée (AEE), aire d'étude intermédiaire (AEI), aire d'étude rapprochée (AER) et aire d'étude immédiate (Zone d'Implantation du Projet, ZIP).

L'aire d'étude très éloignée (entre 10,3 et 20,2 km) et l'aire d'étude éloignée (entre 5,2 et 10,3 km) permettent de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensive du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

L'aire d'étude intermédiaire correspond à une aire comprise entre 1,5 et 5,2 km autour de la zone d'implantation du projet. Les éoliennes y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage et l'ensemble du parc ne peut être appréhendé d'un seul regard. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès. Cette aire est le pourtour immédiat de la zone d'implantation du projet, sur une largeur de 1,5 km.

Enfin, la zone d'implantation du projet correspond à la zone où le projet prévoit de s'implanter. Les éoliennes y deviennent l'élément central du paysage visuel, sonore et ressenti.

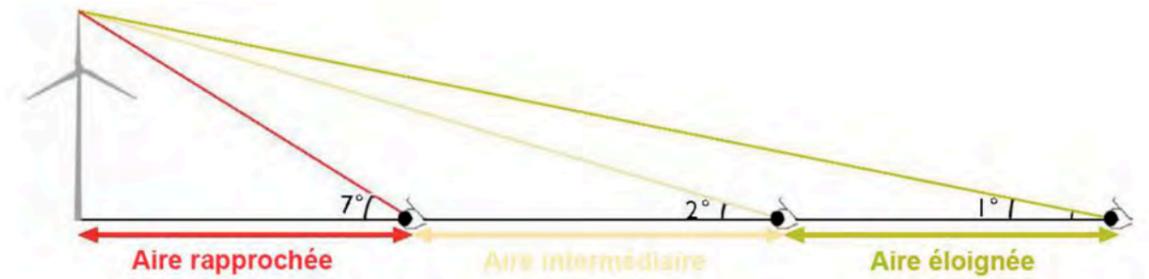


Fig. 3 : Schéma des angles de perception des éoliennes (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

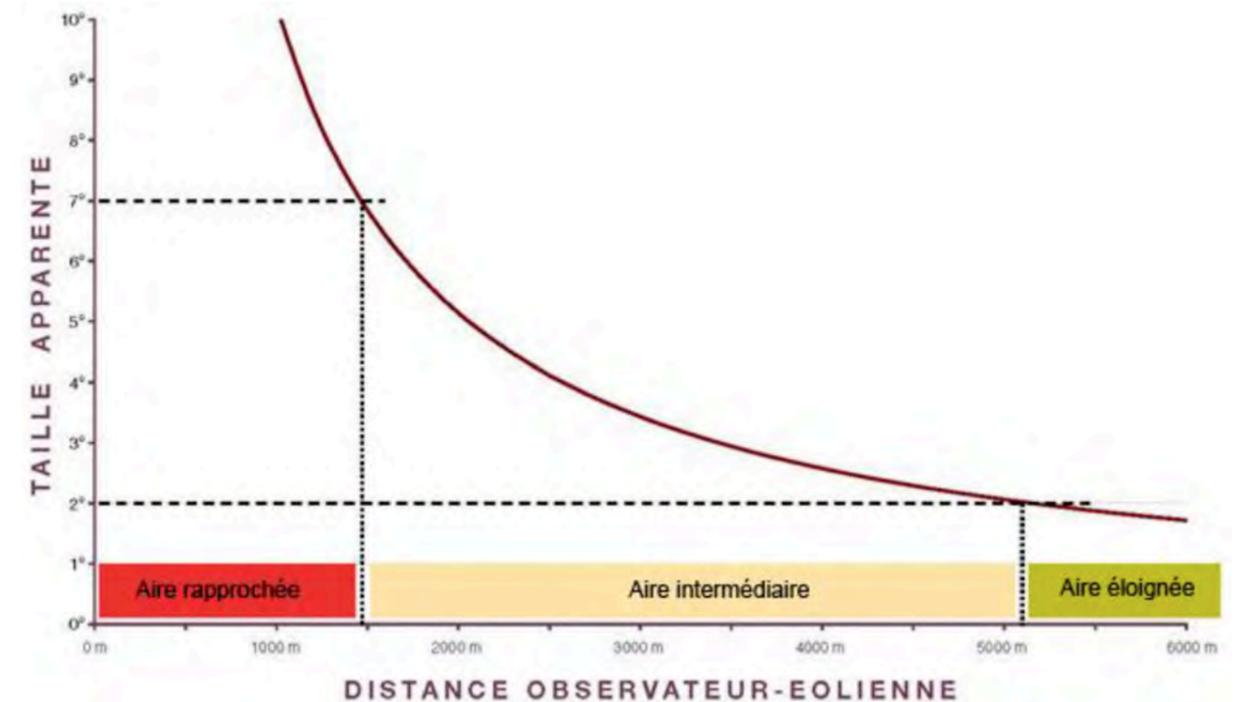


Fig. 4 : Évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne, pour une éolienne de 180 m en bout de pale (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

Aire d'Étude Très Éloignée

Aire d'Étude Éloignée

Aire d'Étude Intermédiaire

Aire d'Étude Rapprochée

Zone d'Implantation du Projet

20,2 km

10,3 km

5,2 km

1,5 km

0 km

Fig. 5 : Représentation schématique et proportionnelle des aires d'étude.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 6 : Les éoliennes du parc de Montdidier, pourtant assez proches, n'écrasent pas visuellement les vastes étendues ondulées des plaines cultivées (vue depuis la route entre Rollot et le Frestoy-Vaux)

1.3 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur le parc éolien de Montdidier

Malgré la présence des deux grands plateaux Picard et du Santerre, l'impression qui se dégage de ce paysage est celle d'une collection de paysages rythmés par la topographie prononcée du territoire. Plusieurs unités paysagères se côtoient et s'imbriquent en proposant successivement des ouvertures et des fermetures des vues sur l'horizon : le village de Rollot s'insère à la croisée de paysages de plateaux, de paysages de vallées et de paysages de collines prononcées. La dominante agricole du territoire est perceptible malgré les nombreuses nuances qui se profilent en parcourant les différentes aires d'études.

L'étude du projet éolien de Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot invite à observer les contrastes importants qui se manifestent dans ce territoire. Depuis les plaines légèrement vallonnées, le regard est attiré par la constellation de monts et collines qui ponctuent le territoire.

Ces points d'appels topographiques ajoutés à la présence de plusieurs vallées créent une situation unique pour l'implantation d'éoliennes dans le paysage : bien que fortement empreint de la dimension éolienne, l'observateur peut percevoir les parcs existants seulement depuis certains points de vue bien définis.

En effet, le dénivelé remarquable et les formations géomorphologiques prononcées conduisent à l'obtention de grandes chambres de paysages qui ne dialoguent visuellement pas entre elles. Ce contexte paysager permet à la fois de bénéficier d'un paysage qui n'est pas monotone, mais aussi d'avoir des vues limitées sur les éoliennes environnantes.

Les vallées dans lesquelles s'inscrivent de nombreux bourgs contribuent également à renforcer ce phénomène d'isolation de l'observateur dont le regard s'échoue sur les lisières boisées ou les flancs de vallons et collines.

La photographie ci-contre prise depuis la zone d'implantation du projet illustre ces observations où les éoliennes du parc de Montdidier semblent prendre pied dans les collines boisées.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 8 : Boisements qui forment un liseré sombre à l'horizon (vue sur le village de Canny sur Matz)

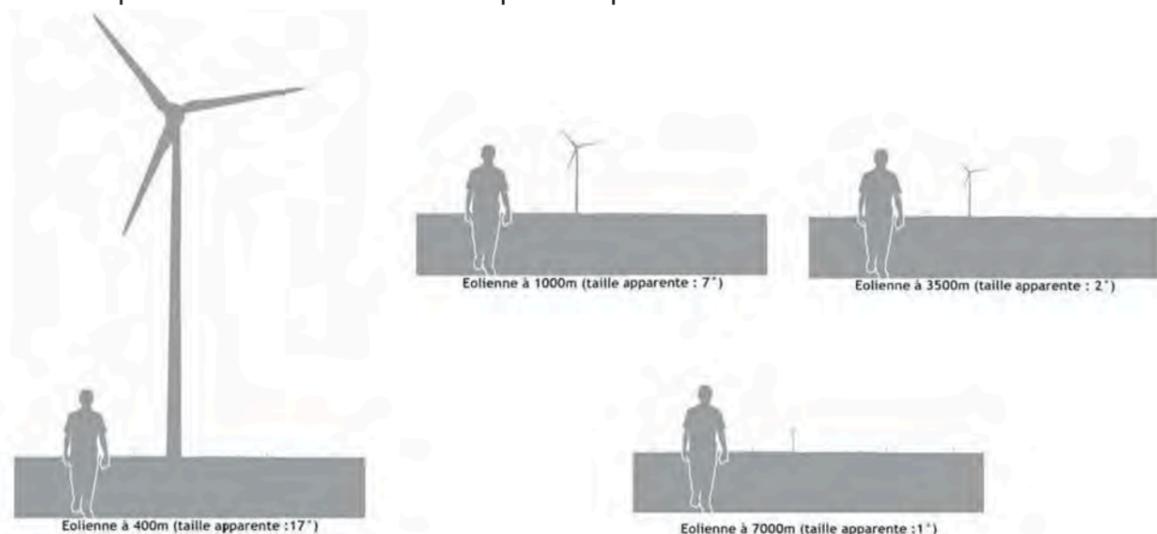


Fig. 7 : Perception en fonction de la distance observateur-éolien (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

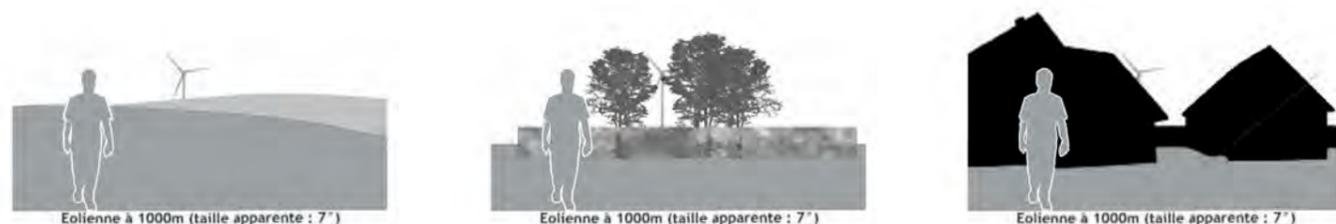
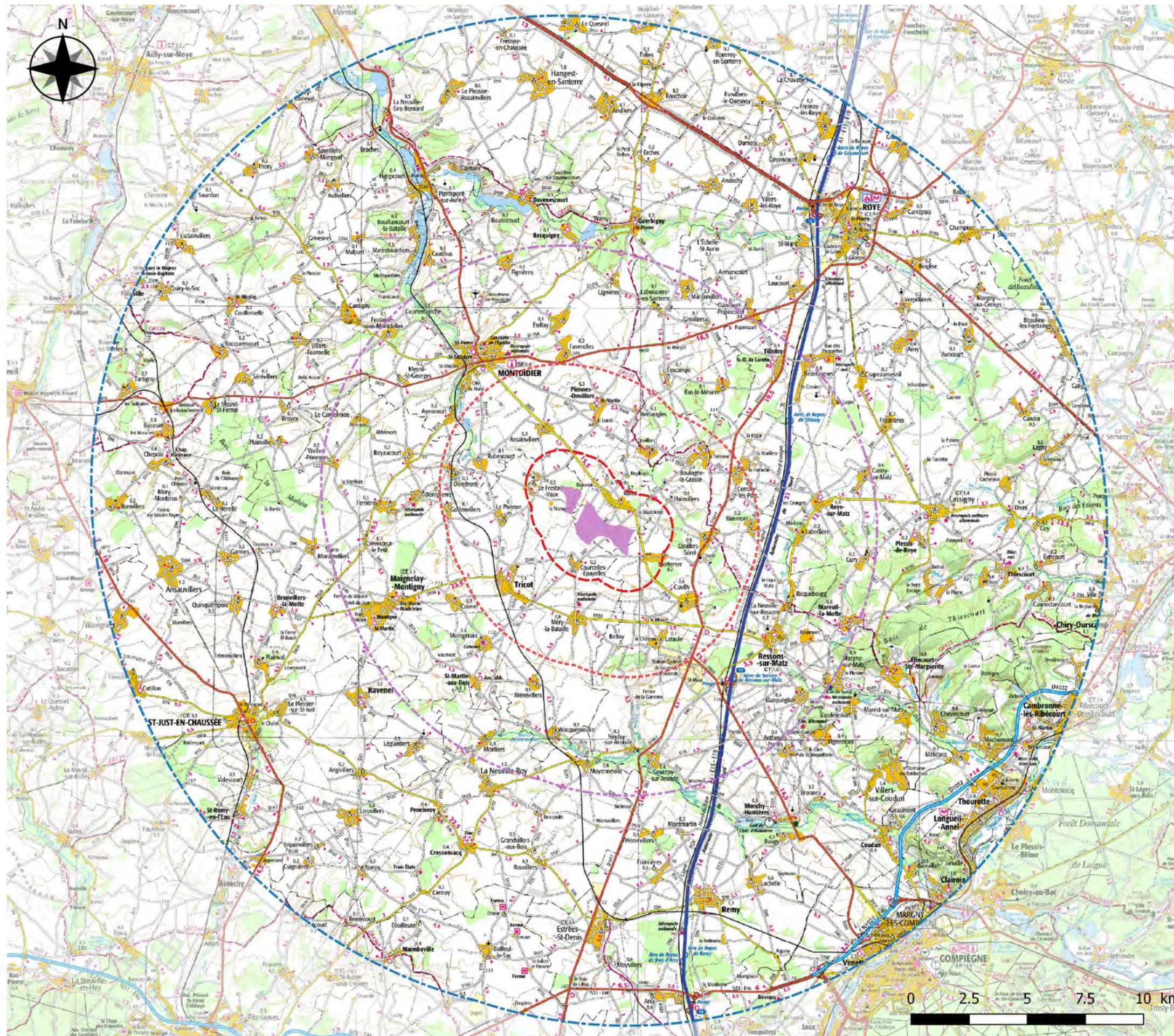


Fig. 9 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats (relief, végétation, bâti)



Aire d'étude très éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études*
- Aire rapprochée
- Aire intermédiaire
- Aire éloignée
- Aire très éloignée



2 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE

Hydrographie et topographie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : BDALTI © IGN
Copie et reproduction interdites

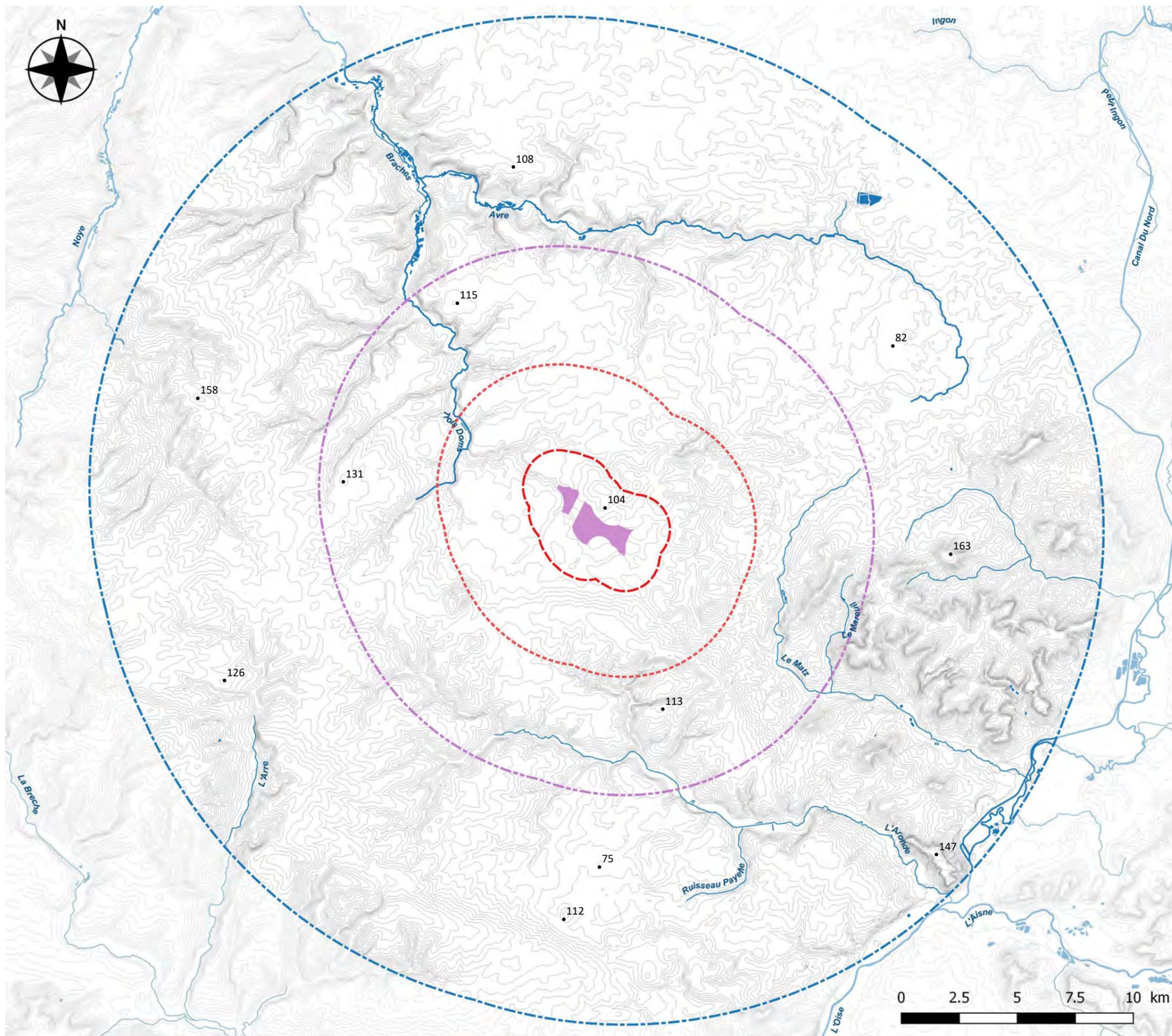


Fig. 11 : Cartographie du relief et du réseau hydrographique

2.1 Relief, hydrographie et géologie

A l'interface entre deux bassins versants de l'Oise et de la Somme), ce territoire est marqué par une variété de reliefs qui en font sa singularité. Entre espaces de plateaux cultivés, collines et vallées marquées, une multitude de paysages prennent forme à l'échelle des différentes aires d'étude. La spécificité du site réside dans les grandes différences d'altitude qui se manifestent : en découle des horizons peu dégagés marqués par les ondulations du relief accompagnées de vastes masses boisées. Le parcours est rythmé par un dénivelé fort qui empêche de bénéficier de points de vue sur l'ensemble du paysage. Les principales vallées de la Braches, de l'Aronde, de l'Avre et du Matz ainsi que leurs affluents découpent de manière sensible le territoire en procurant des situations où l'observateur est isolé. Cette configuration topographique annonce les limites visuelles naturelles qui empêcheront d'avoir une perception continue des nouvelles éoliennes.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 12 : Les étendues du plateau picard caractérisent le paysage au Sud de l'aire d'étude très éloignée (vue depuis la D571 à l'ouest de Lieuvillers)



© ATER Environnement, 2017

Fig. 13 : Entre plateaux et volumes plus marqués du territoire, l'horizon suit des formes prononcées cadrant les vues sur le paysage



© ATER Environnement, 2017

Fig. 14 : Les ondulations du paysage et les boisements qui l'accompagnent se retrouvent aussi au Nord-Ouest (vue depuis le village de Braches)



© ATER Environnement, 2017

Fig. 15 : Les monts du Noyonnais et la vallée du Matz sur la partie orientale de l'aire d'étude très éloignée (village de Cambronne-lès-Ribécourt)

2.2 Contexte paysager : coupes générales

Coupe du territoire du Nord au Sud entre le Quesnel et Moyvillers

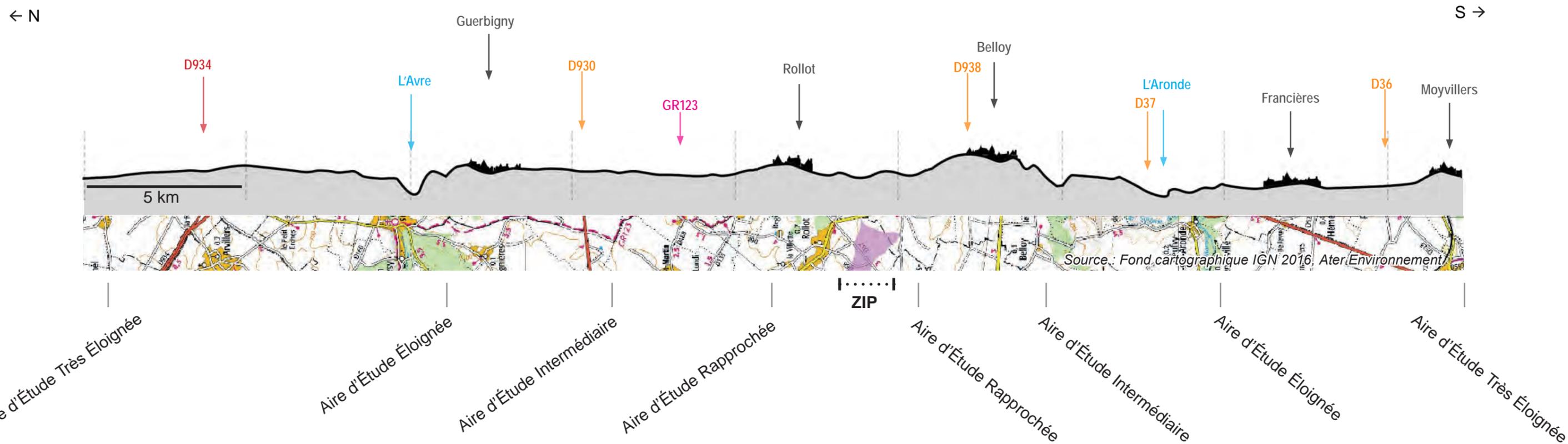
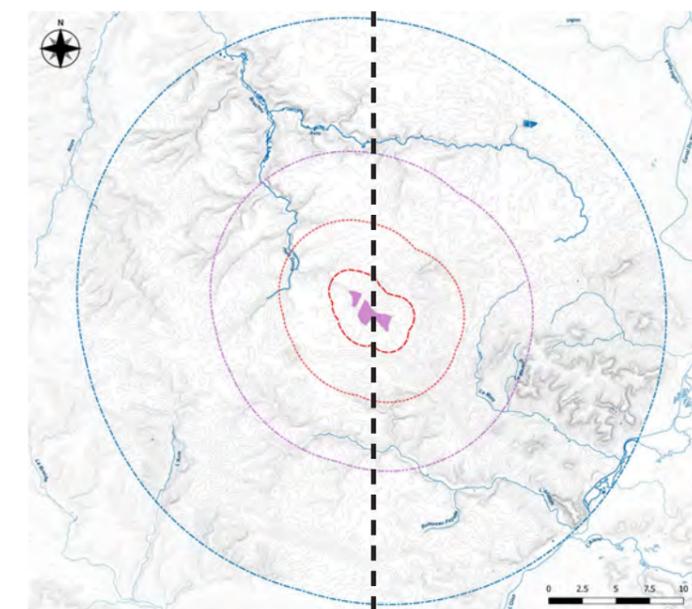


Fig. 16 : Coupe Nord-Sud du relief

Coupe du territoire d'Ouest en Est entre Saint-André-Farivillers et Vauchelles

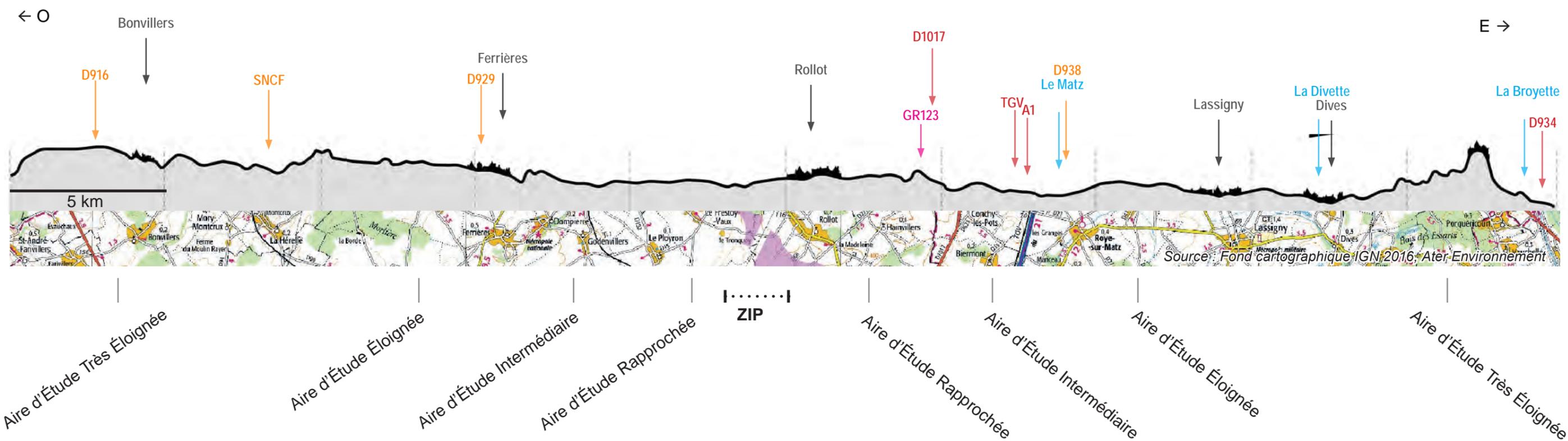
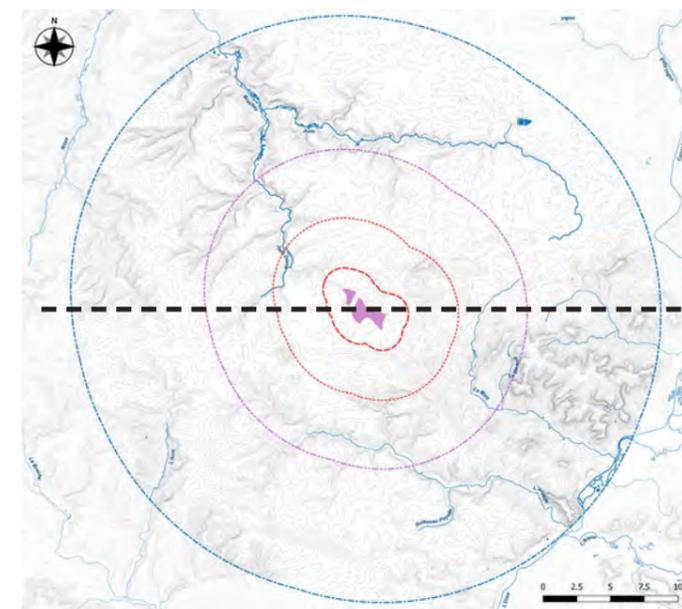
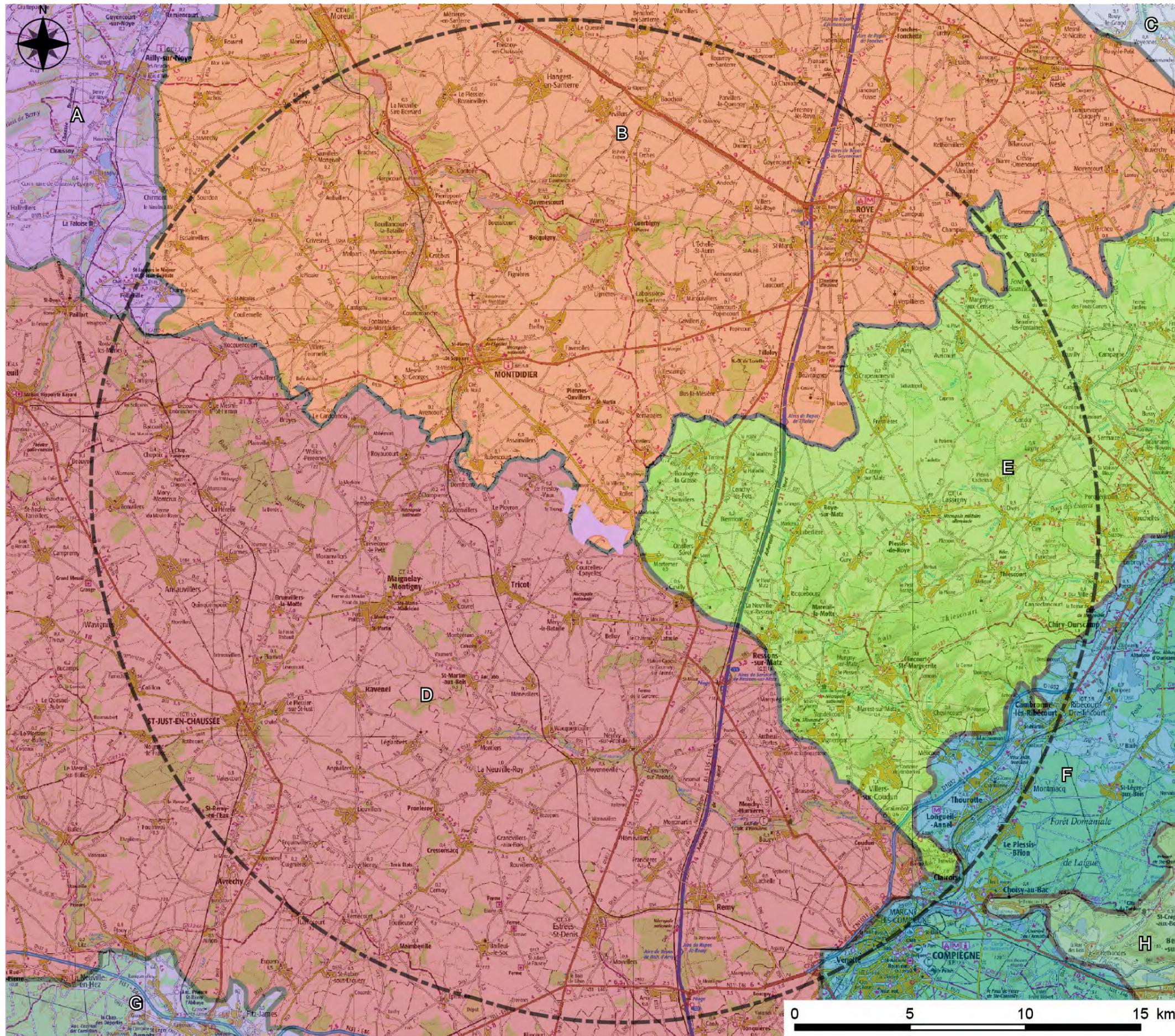


Fig. 17 : Coupe Ouest-Est du relief

Les coupes Nord-Sud et Est-Ouest révèlent le contexte unique évoqué précédemment. Ponctué de vallées et de monts importants, le territoire ne présente pas d'horizon dégagé ni d'Est en Ouest ni du Nord au Sud. Une relative planéité apparaît à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et dessine ainsi les espaces concernés par une sensibilité plus importante au projet.



Unités paysagères

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100 ©
Copie et reproduction interdites

Les classifications établies dans l'Atlas des Paysages de la Somme et de l'Oise sont reprises ici.

Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aire d'étude éloignée
- A** Amiénois
- B** Plateau du Santerre
- C** Vallée de la Somme
- D** Plateau Picard
- E** Noyonnais
- F** Vallée de l'Oise
- G** Clermontois
- H** Soissonais

Fig. 18 : Cartographie des unités paysagères d'après les Atlas des Paysages de l'Oise et de la Somme

2.3 Les unités paysagères

A Amiénois

Cernant la capitale picarde, l'Amiénois est un grand plateau entrecoupé de vallées sèches et humides. La vallée de l'Avre le sépare du Santerre ; celle de l'Authie le distingue de l'Artois et du Cambrésis. A l'Ouest, la Nièvre est une des limites historiques du Ponthieu, tandis qu'au Sud-Ouest la rivière d'Airaines l'isole du Vimeu. Au Sud, dans l'Oise, l'Amiénois rejoint le plateau picard.

B Plateau du Santerre

Le Santerre couvre la partie Sud-Est du département de la Somme, sur un territoire cerné par les vallées de l'Avre et de la Somme. C'est un paysage de plateaux limoneux, dont les horizons immenses, d'une altitude quasi constante de cent mètres, sont à peine incisés par les modestes vallées de l'Ingon et de la Luce.



C Vallée de la Somme

La vallée de la Somme constitue l'épine dorsale historique et géographique de son département homonyme. Au Nord-Est de l'aire d'étude très éloignée, elle prend la forme d'une vallée peu marquée qui affleure les horizons du Santerre.

D Plateau Picard

Le plateau Picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au Nord et au Sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'Est en Ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme et celui de l'Oise.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 20 : Le plateau picard sur la moitié australe du territoire étudié (vue depuis la D935 à l'Ouest de Lieuvillers)

E Noyonnais

Situé à l'extrême Nord-Ouest du département de l'Oise, le Noyonnais est bordé par la vallée de l'Oise au Sud. Son relief doux et omniprésent combine des vallonements et collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures. Le paysage est marqué par un héritage gallo-romain (voie Noyon-Guiscard) et par les traces de la Première Guerre Mondiale (front de 1914 à 1917).

Les « Monts » et « Montagnes » qui occupent la moitié Sud de l'entité forment un archipel de plateaux et de collines (buttes calcaires). Ils sont boisés par poches sur leurs hauteurs. La moitié Nord de l'entité est occupée par une vaste plaine vallonée et cultivée. Trois petites vallées humides - le Matz, la Divette et la Verse - drainent les versants des monts et des montagnes en direction de l'Oise.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 21 : Le bois du Châtelet en arrière-plan d'un sous affluent de la Divette (vue sur le bourg de Cuy depuis la D938 à l'Est de Dives)

F Vallée de l'Oise

La vallée de l'Oise est une vallée alluviale à fond plat qui traverse le département homonyme du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle a dans sa partie Sud une forte identité industrielle. Au Nord, l'Oise Noyonnaise est rurale et forestière. Au centre, l'Oise Compiègnoise accueille la forêt domaniale de Compiègne ainsi que des paysages post-industriels et d'activités.

G Clermontois

Le Clermontois est un massif calcaire situé au centre du département de l'Oise. Il est traversé par les rivières du Thérain et de la Brèche qui se jettent, au Sud, dans l'Oise. Cette entité concentre une diversité paysagère étonnante allant de la vallée industrielle fortement urbanisée à dominante de bâti en brique au plateau agricole quasiment désert, à dominante de bâti en pierre calcaire.

H Soissonais

Localisé à l'Est du département de l'Oise, le Soissonais est constitué pour l'essentiel de vastes plateaux calcaires recouverts d'un limon fertile propice aux grandes cultures. Ces paysages ouverts se rattachent, à l'Est, à ceux du plateau de Champagne (Aisne). A l'Ouest, ils sont adossés aux forêts domaniales de la vallée de l'Oise.



Fig. 22 : Cours d'eau du Matz affluent de la vallée de l'Oise, depuis le village de Méricocq

L'étude des unités paysagères de la région permet de renforcer les premiers éléments de réponse quant à la perception des éoliennes dans le paysage.

La végétation qui accompagne les nombreuses vallées et microvallées constituent des filtres visuels efficaces qui arrêtent les vues en direction du projet. On retrouve également un maillage dense de cordons arborés qui ponctuent les limites de parcelles agricoles ou encore la structure boisée héritée des villages courtils qui ceinture un grand nombre de villages de ce territoire.

Le contexte paysager propose une multitude de variations topographiques. Se côtoient au travers de ces unités paysagères, des espaces au relief très prononcé (dans les vallées et le Noyonnais notamment) et des espaces au relief plus doux en apparence (au niveau des plateaux Picard et du Santerre).

Les ouvertures sur le paysage et la sensation de dégagement vers l'horizon sont en réalité très modérées et les courbes du relief limitent fortement l'étendue du regard de l'observateur.

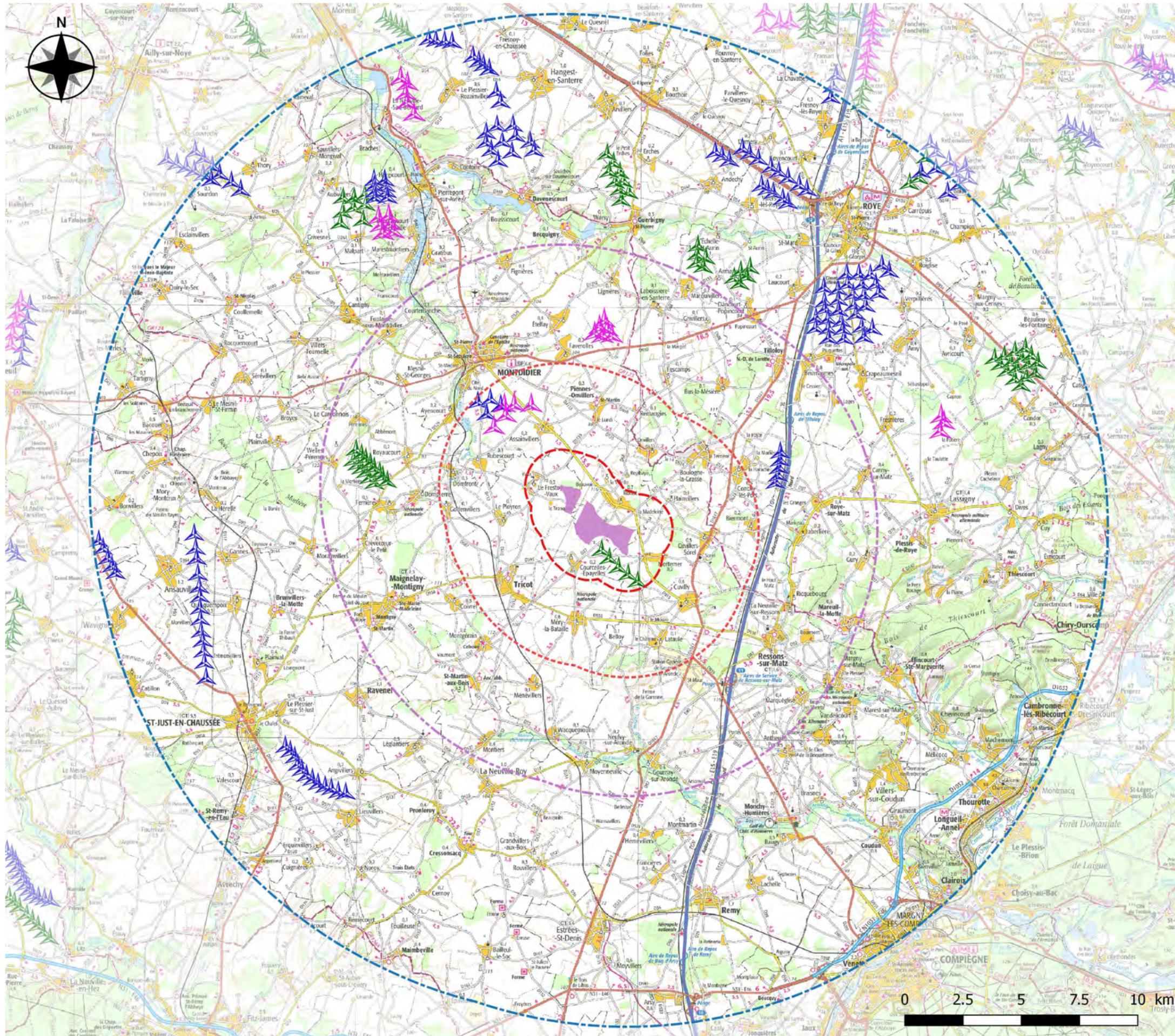
Ainsi, dans ce paysage aux multiples visages, les éoliennes pourront trouver leur place aisément en étant perceptibles occasionnellement.

Contexte éolien

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation du projet

Aires d'études

Aire rapprochée

Aire intermédiaire

Aire éloignée

Aire très éloignée

Contexte éolien

Parc en instruction

Parc accordé

Parc construit

2.4 Le contexte éolien

« A l'échéance 2020, notre pays se donne pour objectif de disposer d'une capacité de production de 19.000 MW pour l'éolien terrestre. Pour la région Picardie, cet objectif a été évalué à 2 800 MW, ce qui correspond environ à 400 ktep. Pour atteindre cet objectif en 2020, il faudrait installer 70 éoliennes par an au minimum sur le territoire picard. Entre septembre 2010 et 2011, 69 éoliennes ont été installées sur le territoire.

(...)

Le schéma régional éolien de Picardie détermine les zones favorables au développement de l'éolien pour permettre à la Picardie d'atteindre l'objectif en 2020 de 2800 MW de puissance globale cumulée, soit environ 1100 éoliennes, contre un peu moins de 500 installées aujourd'hui. »¹

Le schéma régional éolien de Picardie souligne le fort potentiel de ce territoire et ne stipule pas de contre indications à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la ZIP. On remarque avec la carte ci-contre que la région est déjà très empreinte de la dimension éolienne, particulièrement à l'échelle des aires d'études éloignée et très éloignée qui accueillent une dizaine de parcs existants. Le nouveau projet éolien devra prendre en compte ce contexte, ce dossier sera l'occasion d'observer les dialogues possibles entre les différents parcs implantés dans le paysage.

¹ : Schéma Régional Éolien de Picardie, 2012

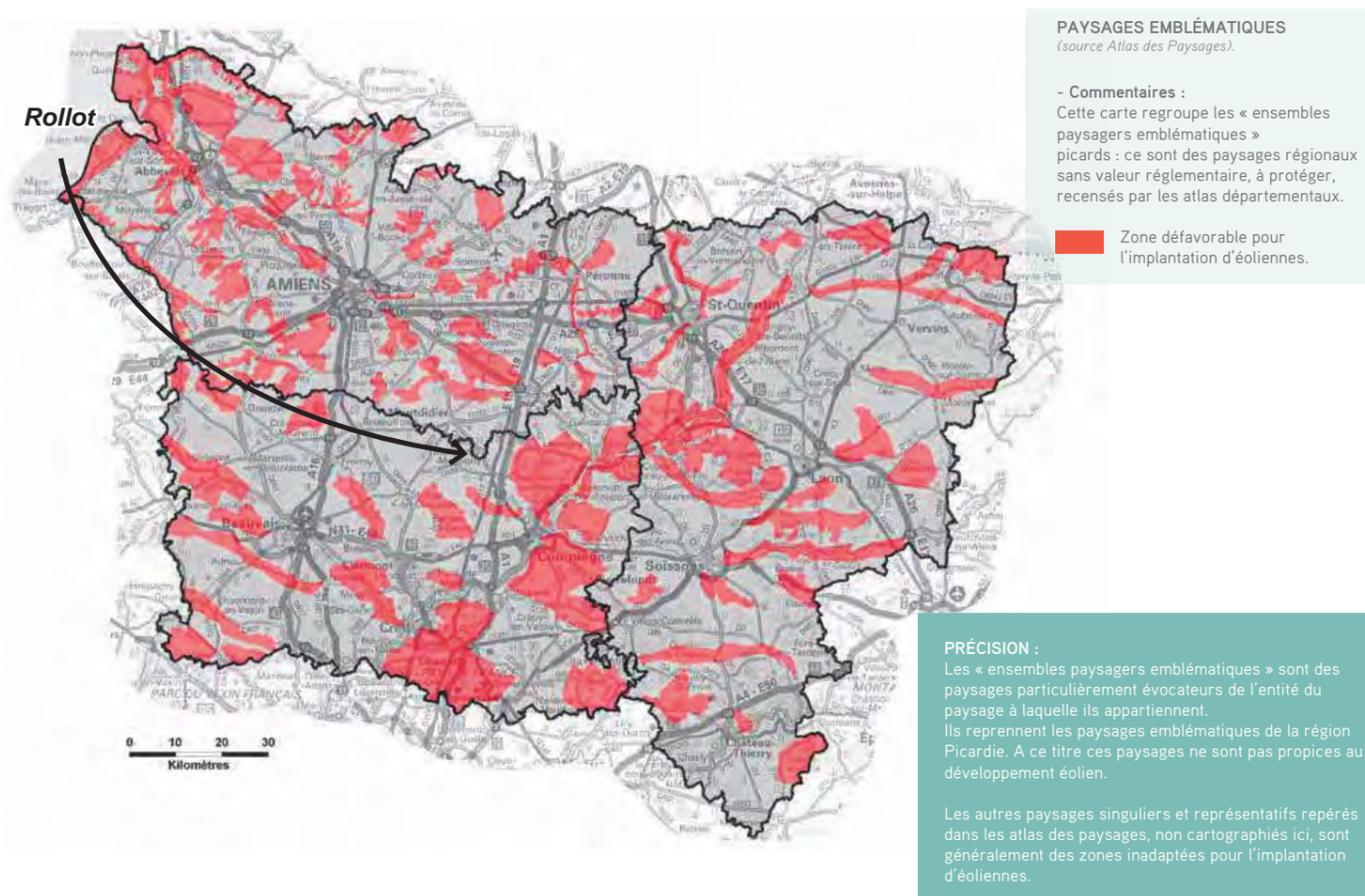


Fig. 24 : Paysages emblématiques de Picardie. Rollot se trouve en dehors de tout espace de sensibilité à l'éolien. (source : Schéma Régional Éolien de Picardie, 2012)



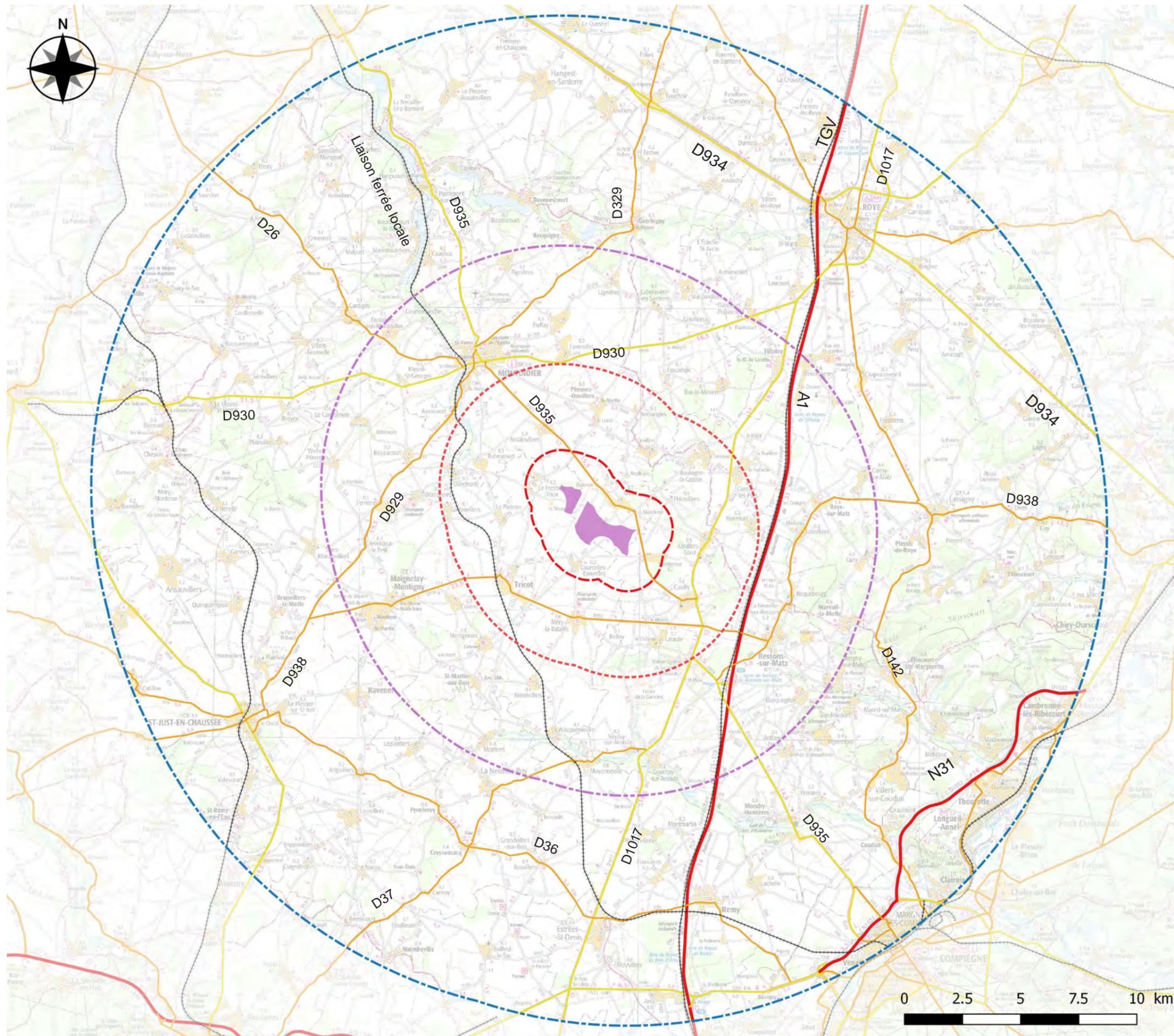
Fig. 25 : Les huit éoliennes du parc éolien d'Hargicourt (vue depuis l'Est de La-Neuveville-Sire-Bernard)



Fig. 26 : Les cinq éoliennes du parc éolien de Crampéry-Bonvillers (vue depuis la D916 près de Farivillers)



Fig. 27 : Vingt-trois des vingt-huit éoliennes des parcs Energie les Trente, Bauvraigne Energie, Laucourt Energie et Bois Guillaume (vue depuis la D186 entre Roye et Champien)



Infrastructures de transport

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100 ®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études*
- Aire rapprochée
- Aire intermédiaire
- Aire éloignée
- Aire très éloignée
- Infrastructures de transport*
- Liaison locale
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison autoroutière
- Voie ferrée*
- Voie ferrée

Fig. 28 : Cartographie des axes de communication

2.5 Perception depuis les principaux axes de communication



© ATER Environnement, 2017

Le binôme créé par l'autoroute A1 et la ligne TGV Paris-Lille constitue les axes les plus importants traversant les aires d'études du projet. Leur configuration encaissée entre des talus densément plantés ne permet pas d'avoir de vue directe en direction de la zone d'implantation du projet.

Fig. 29 : Vue depuis l'Autoroute A1 et la ligne TGV à l'Est de Fresnoy-lès-Roye

La route départementale 934 est un axe structurant et historique qui traverse le territoire du Nord à l'Est. Les bosquets boisés épars qui ponctuent le plateau du Santerre et la distance d'éloignement à la zone d'implantation du projet (une quinzaine de kilomètres) lèvent toute possibilité de percevoir le projet depuis cet axe malgré la relative planéité du relief.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 30 : Vue depuis la RD934, entre Roiglise et Ecuilly



© ATER Environnement, 2017

Fig. 31 : Vue depuis la N31 à l'Est de Coudun

La route nationale 31 est l'un des axes principaux traversant l'aire d'étude très éloignée sur sa partie Sud-Est. Sur la photo ci-dessus, on distingue le caractère très protégé de cet axe de communication grâce à ses franges boisées. L'éloignement au projet ainsi que les situations encaissées fréquentes sur cet axe ne permettront pas d'avoir de vues sur les nouvelles éoliennes du projet.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 32 : Vue depuis la D1017 en direction du projet avec les parcs Energie les Trente, Beauvraigne Energie, Laucourt Energie et Bois Guillaume à l'horizon.

À l'opposé de l'axe précédent, la route départementale 930 en direction de Montdidier constitue un axe majeur du territoire. A la sortie de Le-Mesnil-Saint-Firmain, la perception depuis cette route révèle les volumes du relief qui définissent l'horizon. A l'échelle de cette aire d'étude, le projet ne constituera pas un enjeu déterminant pour cet axe traversant le territoire d'Ouest en Est entre Breteuil et Roye. La continuité de cette voie se fait avec la D1017 à l'Est et s'illustre par la photographie ci-dessus.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 33 : Vue depuis la D930 au Nord de Mesnil-St-Firmin



© ATER Environnement, 2017

Fig. 34 : Vue depuis la D36 à l'Est de Cressonsacq

La perception depuis la D36 traversant le territoire au Sud du projet est à étudier malgré une très faible probabilité de percevoir les éoliennes à une distance d'une quinzaine de kilomètres. Le relief est moins prononcé sur cette partie du territoire et les boisements également moins présents mais la topographie générale du territoire réduit considérablement la portée du regard de l'observateur sur le site.

La photographie ci-dessous évoque de manière éloquent comment le relief vallonné du territoire ferme les vues sur le paysage. Depuis la D935 qui conduit directement à Rollot, les perceptions des futures éoliennes du projet de Rollot seront inexistantes. Sur sa partie Nord dans l'aire d'étude très éloignée, la D935 s'insère dans la vallée de la Braches et ne présente pas de point de vue sur la zone d'implantation du projet.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 35 : Vue depuis la D985 au Sud de Monchy-Humières en direction du projet

Les axes routiers de l'aire d'étude très éloignée ne représentent pas un enjeu majeur, du fait de leur éloignement à la zone d'implantation du projet ainsi que du relief prononcé et des massifs boisés qui ferment l'horizon à une distance toujours relativement proche de l'observateur.

Les vallonnements, les monts et l'encaissement des principaux axes routiers et ferrés empêchent d'avoir des vues significatives sur la zone d'implantation du projet depuis les axes présents dans l'aire d'étude très éloignée. L'enjeu est donc nul.

2.6 Perception depuis les bourgs



© ATER Environnement, 2017

Fig. 36 : Village de Guerbigny

Comme évoqué dans la présentation des unités paysagères, les bourgs présentent des formations bâties compactes mais s'éparpillent sur tout le territoire en un maillage tentaculaire.

Le contexte bâti et les formations houleuses du relief permettent d'isoler efficacement les villages situés dans l'aire d'étude très éloignée.

De plus, leurs abords présentent souvent une zone tampon entre le bâti et les champs : jardins, vergers, structures végétales héritées des courtils... dont les arbres offrent un cocon végétal qui termine de fermer les possibles vues sur le paysage environnant. L'ambiance des villages est ainsi préservée.

Les photographies de cette double page évoquent les différentes caractéristiques évoquées en terme de végétation, de relief ou de contexte bâti.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 37 : Commune de Roye



© ATER Environnement, 2017

Fig. 38 : Entrée de bourg du village d'Hangest-en-Santerre logé dans un cocon végétal (vue depuis la D41)

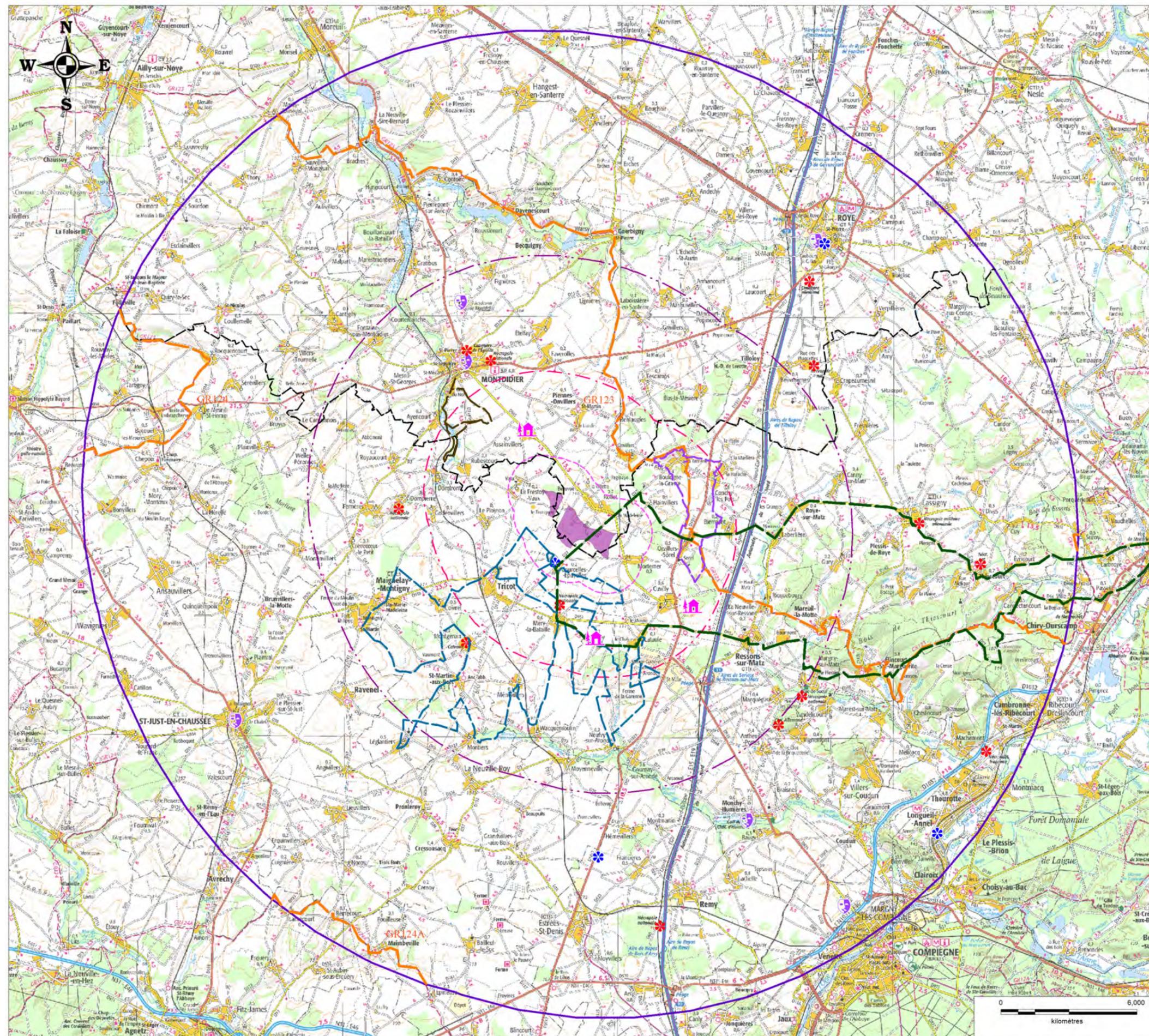


© ATER Environnement, 2017

Fig. 39 : Village de Villers-sur-Coudun

Qu'ils soient implantés sur les plateaux ou dans les vallées, les villages de l'aire d'étude très éloignée ne possèdent qu'une sensibilité très limitée vis-à-vis du nouveau projet. Le contexte géomorphologique prononcé et la structure boisée du territoire limitent la possibilité d'avoir un horizon dégagé en direction du projet. Enfin, de nombreux villages possèdent une ceinture arborée créant des filtres visuels immédiats aux abords des bourgs.

Les bourgs de l'aire d'étude très éloignée représentent un enjeu faible au vu de leur organisation spatiale : tournés sur eux-mêmes, ils forment des îlots bâtis au milieu de grandes étendues de terres cultivées, généralement protégés par des boisements aux usages variés.



- Légende**
- Zone d'implantation du projet
 - Aires d'étude**
 - Rapprochée (< 1,5 km)
 - Intermédiaire (entre 1,5 et 5,2 km)
 - Eloignée (entre 5,2 km et 10,3 km)
 - Très éloignée (entre 10,3 et 20,2 km)
 - Limite départementale (Somme / Oise)
 - Circuit de Grande Randonnée**
 - GR123 et GR124
 - Circuit cycliste**
 - Les chemins de la Grande Guerre dans l'Oise
 - Circuit de petite randonnée**
 - Circuits des Chars de la bataille du Matz
 - Circuit de la Cascade
 - Circuit les Prés Verts
 - Tourisme**
 - * Musée
 - * Lieu de mémoire
 - * Loisirs
 - Hébergements**
 - * Localisation

2.7 Perception depuis les sentiers de randonnée



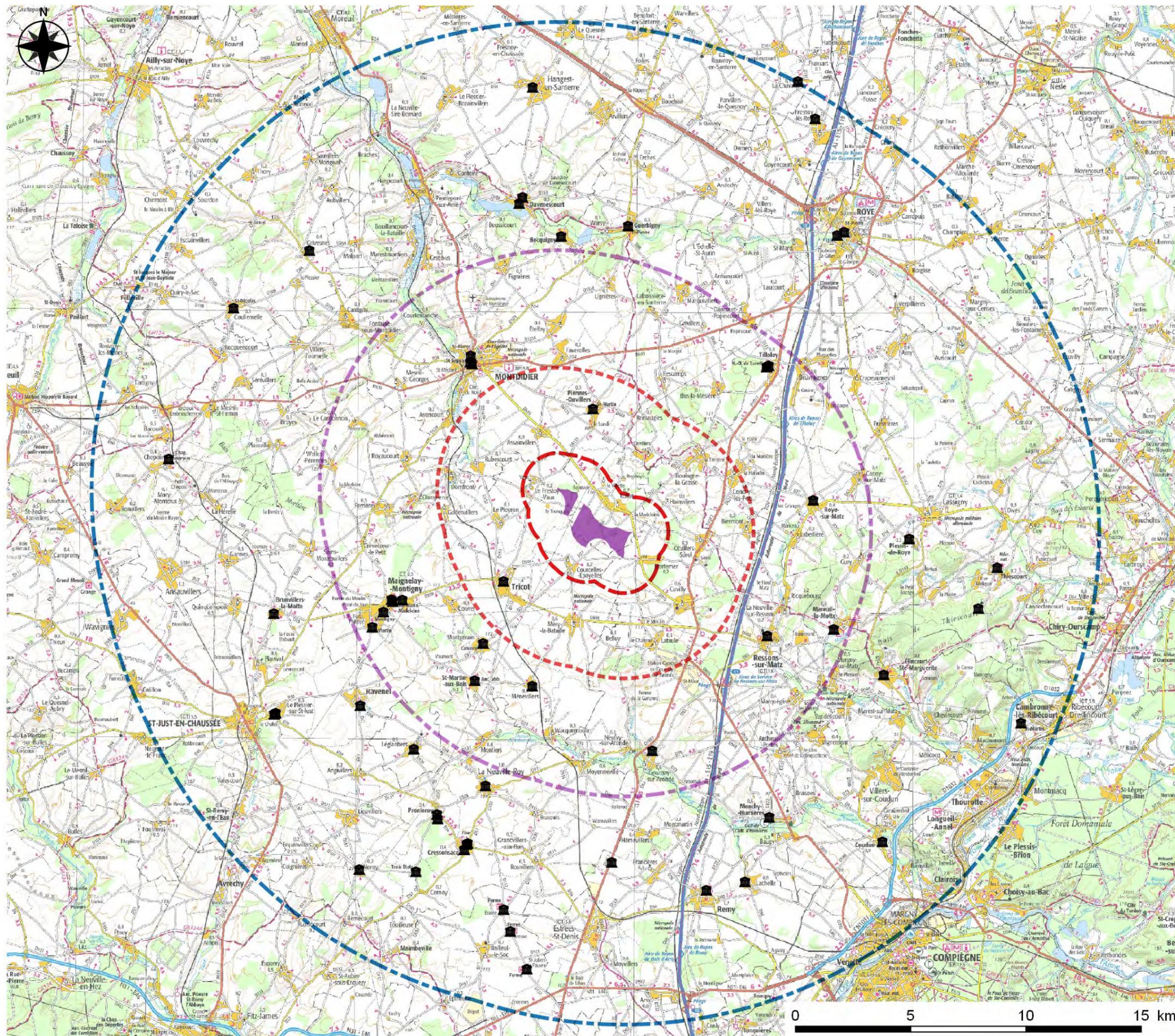
Fig. 40 : Sentier de Grande Randonnée 123

Les itinéraires touristiques, bien que nombreux dans l'aire d'étude très éloignée, ne représentent pas un enjeu majeur à cette échelle d'observation. La plupart du temps accompagnés de cordons végétalisés qui forment des filtres visuels de premier plan, la distance à la zone d'implantation du projet ainsi que les ondulations du relief permettent d'ôter toute sensibilité aux nouvelles éoliennes. Les grands circuits cyclistes ou de randonnée qui traversent les aires d'études plus rapprochées seront traités plus loin dans le dossier.

Le sentier de Grande Randonnée GR123 ainsi que tous les circuits présents dans cette aire d'étude sont directement joutés par des formations végétales de premier plan qui ferment les vues en direction de la zone d'implantation du projet. Ajoutée à la configuration du relief, ces itinéraires ne représentent pas d'enjeu au regard des nouvelles éoliennes de Rollot.

Janvier 2018

Source : IGN 100 ©
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études**
- Aire rapprochée (<1,5 km)
- Aire intermédiaire (entre 1,5 et 5,2 km)
- Aire très éloignée (entre 10,3 et 20,2 km)
- Monuments Historiques Classés et Inscrits

2.8 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés



Fig. 41 : Vue depuis le monument historique de la Ferme d'Eraine à Bailleul-le-Soc en direction de la zone d'implantation du projet (au croisement entre la D152 et la D75)

	Ville	Nom du Monument	Inscrit ou Classé	Distance à la ZIP	Direction
AIRE D'ETUDE TRES ELOIGNEE					
	Mareuil-la-Motte	Eglise	1919/12/26 : classé MH	11,4	SE
	La Neuville-Roy	Eglise Saint-Médard	1949/09/14 : inscrit MH	11,9	SSE
	Léglantiers	Eglise Saint-Eloi	1927/11/07 : inscrit MH	12,2	SO
	Ravenel	Eglise	1919/07/15 : classé MH	12,6	SO
	Becquigny	Ancienne église	1927/08/29 : classé MH	12,7	N
	Guerbigny	Eglise	1919/08/20 : classé MH	13,2	N
	Plessis-de-Roye	Eglise	1913/12/24 : classé MH	13,7	E
	Pronleroy	Eglise et cimetiere qui l'entoure	1949/09/14 : inscrit MH	14	SSO
	Elincourt-Sainte-Marguerite	Eglise	1913/10/22 : classé MH	14,1	SEE
	Pronleroy	Château	1949/09/14 : inscrit MH partiellement	14,1	SSO
	Brunvillers-la-Motte	Eglise Saint-Michel	1922/08/28 : classé MH	14,2	EES
	Davenescourt	Domaine de Davenescourt	1977/07/07 : classé MH ; 1977/07/07 : inscrit MH ; 2009/05/11 : inscrit MH	14,4	NNO
	Francières	Sucrerie de Francières	1999/06/22 : inscrit MH	14,4	S
	Davenescourt	Eglise	1920/02/07 : classé MH	14,5	NNO
	Cressonsacq	Eglise	1949/09/19 : inscrit MH	14,6	S
	Cressonsacq	château	1949/09/14 : inscrit MH partiellement	14,7	S
	Monchy-Humières	Eglise	1920/03/25 : classé MH	14,7	SE
	Cressonsacq	Calvaire	1949/09/14 : inscrit MH	15	S
	Le Plessier-sur-Saint-Just	Ancienne Porte	1951/02/23 : inscrit MH	15,9	SO
	Le Plessier-sur-Saint-Just	Ancienne Porte	1951/02/23 : inscrit MH	16	SO
	Remy	Eglise Saint-Denis	1920/02/05 : classé MH	16,6	SSE
	Cernoy	Chapelle des Trois-Etots	1970/07/27 : classé MH	16,7	SSO
	Roye	Anciens remparts	1992/08/31 : inscrit MH partiellement	16,7	NE
	Lachelle	Eglise et terre-plein qui l'entoure	1949/08/22 : inscrit MH	16,8	SE
	Roye	Eglise Saint-Pierre	1908/07/20 : classé MH ; 1924/12/18 : classé MH ; 1997/04/29 : classé MH	16,9	NE
	Grivesnes	Eglise Saint-Agnan	2005/03/29 : classé MH	17	NO
	Bailleul-le-Soc	Ferme d'Eraine	1988/05/30 : inscrit MH partiellement	17	S
	Thiescourt	Carrière du Chauffour	1999/11/23 : inscrit MH	17,1	E
	Thiescourt	Eglise	1921/01/11 : classé MH	17,6	E
	Bailleul-le-Soc	Ferme d'Ereuse	1989/01/06 : inscrit MH partiellement	17,8	S
	Noroy	Eglise	1949/09/14 : inscrit MH	17,9	SO
	Coullemelle	Eglise Saint-Nicolas	1994/11/30 : inscrit MH	18,2	NO
	Chepoix	Chapelle Funéraire de la famille Joseph Bellemere	2011/02/04 : classé MH	18,5	N
	Coudun	Eglise	1924/03/22 : classé MH	18,6	SEE
	Hangest-en-Santerre	Eglise Saint-Martin	1994/10/21 : inscrit MH	19,1	NE
	Bailleul-le-Soc	Ferme de Saint-Julien le Pauvre	1987/07/16 : inscrit MH partiellement	19,3	S
	Fresnoy-lès-Roye	Croix de cimetière	1897/10/23 : classé MH	20,2	NE
	Cambronne-lès-Ribécourt	Eglise	1920/02/05 : classé MH	20,6	O
	La Chavatte	Blockhaus allemand	2012/04/19 : inscrit MH	21,1	NE

Fig. 43 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude très éloignée

De la même façon que les visions depuis les bourgs sont fermées par la végétation et le relief dans l'aire d'étude très éloignée, la notion de covisibilité entre les futures éoliennes et les monuments historiques ne présente aucun enjeu. Bien que présents en grand nombre, la majorité existe au coeur des bourgs et la grande distance d'éloignement des monuments à la zone d'implantation du projet les place hors de portée visuelle du projet. Ci-dessus, l'exemple de la ferme d'Eraine exprime l'impossibilité de percevoir le projet à des distances importantes malgré l'horizon dégagé. Ci-dessous, l'exemple du domaine de Davenescourt susceptible d'avoir une très légère visibilité sur les éoliennes du projet de Rollot.

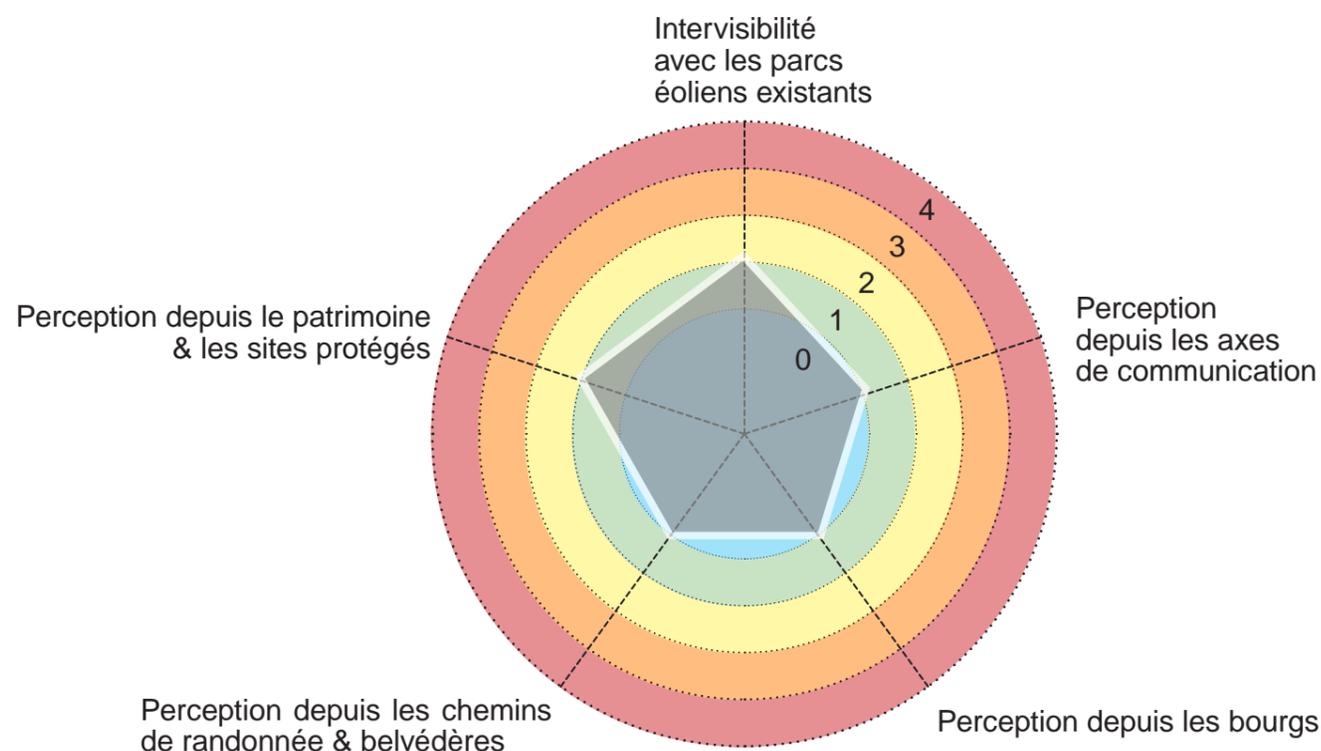
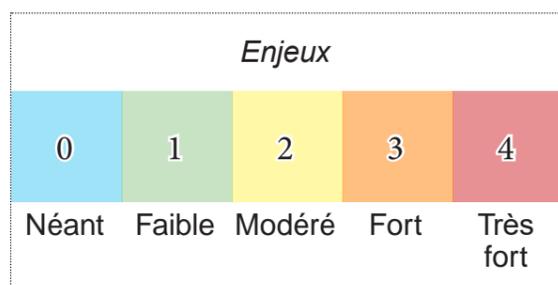


Fig. 42 : Vue depuis les terrasses du domaine de Davenescourt (sur les hauteurs du bourg)

Situés à l'intérieur des bourgs ou protégés par des écrans de végétation importants, l'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude très éloignée ne sont pas soumis à un potentiel phénomène de covisibilité avec le nouveau projet. A l'inverse des nombreux monuments situés en fond de vallée, les monuments situés sur les altitudes les plus élevées sont à étudier plus finement pour déterminer si les pales des futures éoliennes du projet seront perceptibles à des distances de plus d'une dizaine de kilomètres.

2.9 Enjeux paysagers pour l'aire d'étude très éloignée

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1	L'intervisibilité entre la zone d'implantation du projet et les neufs parcs construits pour la majorité en limite de l'aire d'étude très éloignée n'existera vraisemblablement pas. Seule une perception très réduite des pales et des nacelles des futures éoliennes avec celles du parc d'Hargicourt et des quatre parcs au Sud de Roye est envisageable sur les hauteurs du plateau du Santerre.
Perception depuis les axes de communication	0	Les axes routiers de l'aire d'étude très éloignée ne représentent pas un enjeu majeur, du fait de leur éloignement à la zone d'implantation du projet ainsi que du relief prononcé et des massifs boisés qui ferment l'horizon à une distance toujours relativement proche de l'observateur. Les vallonements, les monts et l'encaissement des principaux axes routiers et ferrés empêchent d'avoir des vues significatives sur la zone d'implantation du projet depuis les axes de cette aire d'étude.
Perception depuis les bourgs	0	Qu'ils soient implantés sur les plateaux ou dans les vallées, les villages de l'aire d'étude très éloignée ne possèdent qu'une sensibilité très limitée vis-à-vis du nouveau projet. Le contexte géomorphologique prononcé et la structure boisée du territoire limitent la possibilité d'avoir un horizon dégagé en direction de la zone d'implantation du projet. Enfin, de nombreux villages possèdent une ceinture arborée créant des filtres visuels immédiats aux abords des bourgs.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	0	Le sentier de Grande Randonnée GR123 ainsi que tous les circuits présents dans cette aire d'étude sont directement jouxtés par des formations végétales de premier plan qui ferment les vues en direction de la zone d'implantation. Ajoutée à la configuration du relief, ces itinéraires ne représentent pas d'enjeu au regard des futures éoliennes du projet de Rollot.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Situés à l'intérieur des bourgs ou protégés par des écrans de végétation importants, l'ensemble des monuments historiques de l'aire d'étude très éloignée ne sont pas soumis à un potentiel phénomène de covisibilité avec le futur projet. Les monuments situés sur les altitudes les plus élevées sont à étudier plus finement pour déterminer si les pales des futures éoliennes seront perceptibles à des distances de plus d'une dizaine de kilomètres.

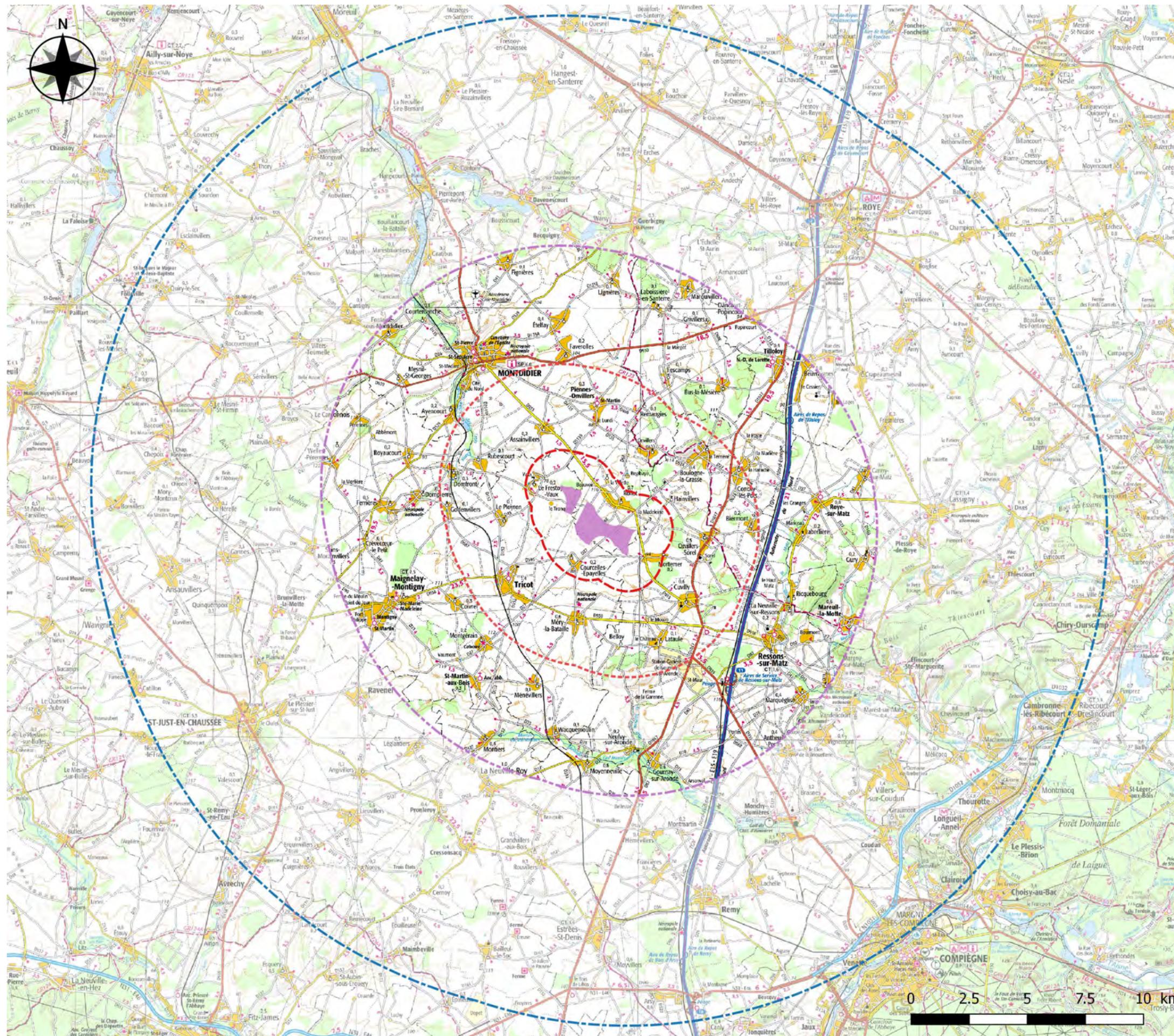


A landscape photograph showing a grassy field with a fence made of wooden posts and wire. In the background, there are several bare trees and a hazy sky. The scene is captured in a soft, natural light, possibly during dawn or dusk. A semi-transparent text box is overlaid on the right side of the image.

La grande distance d'éloignement entre le projet éolien et les éléments pouvant présenter des enjeux réduit fortement les impacts possibles sur le territoire. Le relief, entre vallons, collines et monts, ainsi que la végétation éparse mais présente par petites poches ou grands bois sur l'ensemble du territoire, apportent un rempart visuel supplémentaire très efficace à cette distance.

La perception des projets éoliens existants avec le futur projet éolien semble très limitée voire inexistante en considérant des distances supérieures à dix kilomètres. Toutefois, les intervisibilités possibles depuis le plateau du Santerre restent à étudier. Depuis les bourgs, les axes de communications et les sentiers touristiques, la configuration prononcée du relief et la distance importante au projet empêchent l'éventualité de percevoir les futures éoliennes.

Les covisibilités avec les monuments historiques de l'aire d'étude très éloignée sont également peu probables, seuls les monuments construits sur les altitudes les plus élevées et bénéficiant d'ouvertures sur le paysage (comme à Davenescourt) peuvent potentiellement avoir une perception très lointaine des pales des futures éoliennes.



Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation du projet
 - Aires d'études**
 - Aire rapprochée
 - Aire intermédiaire
 - Aire éloignée
 - Aire très éloignée

Fig. 44 : Cartographie de l'aire d'étude éloignée



3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

3.1 Perception depuis les axes de communication



Fig. 45 : Vue depuis l'autoroute A1 à l'Est de Gournay-sur-Aronde



Fig. 46 : Vue depuis la ligne de TGV Paris-Lille à l'Est de Gournay-sur-Aronde

La perception depuis les axes autoroutiers et ferrés (A1 et TGV Paris-Lille) qui traversent l'aire d'étude éloignée du Nord au Sud est nulle. Encaissés et bordés par des talus plantés, aucune visibilité n'est possible en direction de la zone d'implantation du projet. Ajouté à l'éloignement important au projet, ces axes ne présentent aucun enjeu remarquable.



Fig. 47 : Vue depuis la RD1017 en sortie de bourg de Gournay-sur-Aronde

Dans l'aire d'étude éloignée, la partie orientale du territoire reste toujours très confrontée à des reliefs prononcés accompagnés de grands écrans boisés. Malgré une proximité plus importante avec le projet, les axes à l'Est ne présentent qu'un enjeu mineur.



Fig. 48 : Vue depuis la D935 en direction de Montdidier et Rollot, à l'Est de Courtemanche

Au Nord de Montdidier depuis la D935, l'horizon mouvementé issu des collines laisse peu de visibilité directe sur la zone d'implantation du projet.



Fig. 49 : Vue depuis la RD930 à l'Ouest de Montdidier

Sur la partie occidentale de l'aire d'étude éloignée depuis la D930, les lisières boisées et les légères ondulations du territoire laissent peu de risque d'apercevoir le projet depuis cet axe.



Fig. 50 : Vue depuis la RD930 en sortie de bourg de Grivillers

Depuis la route départementale RD930 qui traverse l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest, la perception lointaine du haut des pales des futures éoliennes est envisageable de par l'horizon dégagé et la faible densité végétale accompagnant cette voie. L'éloignement d'environ une dizaine de kilomètres relativise tout de même cette possibilité et compense le fait que la vue ne soit pas bloquée par les reliefs prononcés à l'Ouest de ce point de vue.

Visiblement, les axes compris dans l'aire d'étude éloignée ne constituent pas un enjeu majeur pour le projet. Les événements topographiques à l'Ouest dans le Noyonnais, au Sud près de Gournay-sur-Aronde ou au Nord-Ouest avec les collines et monts à Montdidier constituent des remparts efficaces empêchant le regard de l'observateur de fuir en direction de la zone d'implantation du projet. Les dégagements relatifs au Nord-Est et au Sud-Ouest sont à observer malgré des distances d'éloignement à la zone d'implantation du projet réduisant fortement la probabilité de percevoir les machines depuis cette aire d'étude. L'enjeu est faible.

3.2 Perception depuis les bourgs



Fig. 51 : Vue depuis le bourg de le Mesnil-Saint-Georges



Fig. 52 : Vue depuis le centre-bourg de Gournay-sur-Arondes



Fig. 53 : Vue sur le village de Crèvecœur-le-Petit en sortie de bourg



© ATER Environnement, 2017

Fig. 54 : Vue depuis le village de Lignières au Nord de la zone d'implantation du projet.

L'observation depuis les bourgs et les entrées de bourgs de l'aire d'étude éloignée révèle les faibles potentialités de percevoir le projet depuis les villages. L'environnement bâti, la structure arborée qui ceinture une majorité de villages ainsi que les perspectives limitées sur l'horizon lointain induites par les vallonnements du territoire permettent de réduire les sensibilités vis-à-vis des futures éoliennes.

3.3 Perception depuis les sentiers de randonnée

Enjeux traités dans l'aire d'étude très éloignée, voir § 2.7

La perception depuis les bourgs situés dans l'aire d'étude éloignée ne constitue pas un enjeu important. Inscrits dans les vallées et micro-vallées, séparés du projet par des volumes prononcés et boisés et encore très distants de celui-ci, l'exposition des villages aux futures éoliennes est très réduite. Le cas particulier de Montdidier reste cependant à observer avec attention : située en point, la commune peut potentiellement bénéficier de points de vue sur le projet. L'enjeu est moyen.

A l'instar des constats réalisés dans l'aire d'étude très éloignée, le tracé du sentier de Grande Randonnée GR123 qui longe majoritairement des éléments boisés et qui suit des chemins ruraux aux perspectives non dégagées ne représente pas un enjeu important. Toutefois, la portion du sentier comprise entre le village de Laboissière-en-Santerre et le Nord de Pienne-Onvillers (env.2km) peut potentiellement offrir des points de vue sur le futur parc éolien qui créera alors un point d'appel. L'enjeu est faible.

3.4 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants

Les parcs du Champ Feuillant et du Bois de Chollet sont situés dans l'aire d'étude éloignée.

Deux parcs existants se situent dans l'aire d'étude éloignée, mais les possibilités de les percevoir simultanément avec la zone d'implantation du projet est faible. A cette échelle, la possibilité d'apercevoir simultanément le futur parc éolien de Rollot avec le parc éolien du Champ Chardon est envisageable, même si la structure topographique et le maillage végétal du territoire limiteront considérablement cette possibilité. L'enjeu est faible

3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés



Fig. 55 : Vue de l'Hôtel de Ville et de l'église Saint-Sépulcre depuis l'intérieur du bourg



Fig. 56 : Village de Maignelay-Montigny

Déjà exposés directement au parc éolien de Montdidier, les monuments de Montdidier pourront présenter une faible sensibilité vis-à-vis du futur parc éolien de Rollot. En effet, malgré l'orientation de la prise de vue, on distingue clairement le relief marqué et boisé en direction de la zone d'implantation du projet. Les nacelles et pales des futures éoliennes de Rollot se dessineront éventuellement au-dessus des cimes boisées.

Les 5 monuments de Maignelay-Montigny ne sont pas en covisibilité avec le futur parc éolien. La colline de Coivrel, les bois de Maignelay et l'inscription du village dans une vallée affluente de l'Aronde permettent de préserver le patrimoine de la commune.

Ville	Nom du Monument	Inscrit ou Classé	Distance à la ZIP	2
AIRE D'ETUDE ELOIGNEE				
Montgérain	Calvaire	1892/10/13 : classé MH	6,8	SO
Ménévillers	Croix en pierre de la Renaissance	1896/08/01 : classé MH	7,2	S
Saint-Martin-aux-Bois	Abbaye ancienne	1840 : classé MH ; 1984/12/28 : classé MH ; 1984/12/28 : inscrit MH partiellement	8,3	SO
Montdidier	Eglise Saint-Sépulcre	1920/04/02 : classé MH	8,7	NO
Ressons-sur-Matz	Eglise Saint Louis	1912/07/20 : classé MH	8,8	SE
Maignelay-Montigny	Chapelle	1922/12/28 : classé MH	8,8	SOO

Montdidier	Hôtel de Ville	2003/10/14 : inscrit MH	8,8	NO
Montdidier	Eglise Saint-Pierre	1920/04/02 : classé MH	9	NO
Maignelay-Montigny	Eglise Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	1862 : classé MH	9,1	SOO
Maignelay-Montigny	Château et son enceinte	2004/04/20 : inscrit MH	9,1	SOO
Roye-sur-Matz	Eglise	1913/10/22 : classé MH	9,6	E
Maignelay-Montigny	Croix de chemin	1922/12/28 : classé MH	9,7	SOO
Gournay-sur-Aronde	Monument funéraire de Madame Jarry de Mancy	1949/09/14 : inscrit MH	10	S
Maignelay-Montigny	Eglise Saint-Martin de Montigny	1919/08/15 : classé MH	10,3	SOO
Tilloloy	Domaine de Tilloloy	1994/03/04 : classé MH	10,3	NE
Tilloloy	Eglise Notre-Dame de Lorette	1840 : classé MH	10,3	NE
Laucourt	Domaine de Tilloloy	1994/03/04 : classé MH	10,3	NE

Fig. 57 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude éloignée



Fig. 58 : Église et château du domaine de Tilloloy insérés dans une contexte arboré très présent

Les monuments présents à Tilloloy au Nord-Est de la zone d'implantation du projet ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet du fait des formations topographiques séparant ces éléments patrimoniaux du projet et du fait des structures boisées denses autour de la commune.



Fig. 59 : Église de Ressons-sur-Matz



Fig. 60 : Église de Roye-sur-Matz

Tous les autres monuments de cette aire d'étude s'inscrivent dans les vallées et microvallées environnantes et ne présentent aucune sensibilité au projet.



Fig. 61 : Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

Le pourtour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est entièrement entouré de murs hauts. Depuis le pied de cet élément, il est impossible de percevoir la zone d'implantation du projet. L'observation depuis le haut du monument peut éventuellement offrir une visibilité très lointaine sur la zone d'implantation du projet. L'enjeu est relativement faible au vu du contexte.

Les monuments de l'aire d'étude éloignée ne représentent qu'un faible enjeu au vu de leur insertion dans le territoire. Les monuments de Montdidier et l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois méritent un regard confirmé sur les potentielles covisibilités avec le futur parc éolien. Soit protégés par les ondulations du relief soit insérés au coeur des bourgs construits en fond de vallée, les autres éléments de patrimoine de cette aire ne présentent aucun enjeu.



Du fait des murs de plus de 2 mètres de hauteur entourant le domaine de l'Abbaye de Saint-Martin-Aux-Bois, les observateurs ne bénéficieront d'aucune vue sortante depuis le monument en direction du futur projet. C'est uniquement en quittant le village, en lisière Nord, que les futurs aérogénérateurs pourront se percevoir de manière très lointaine. L'enjeu est nul à faible.

Fig. 62 : Photographie aérienne de la commune de Saint-Martin-Aux-Bois



A environ 9 kilomètres de l'ancienne abbaye de Saint-Martin-Aux-Bois, les possibilités de percevoir conjointement les éoliennes du projet de Le Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot avec l'édifice de l'abbaye seront infimes voire nulles. En plus des variations topographiques légères caractérisant le territoire, des masques visuels bâtis ou végétaux liés à la présence des villages empêcheront au regard de percevoir simultanément les deux éléments.

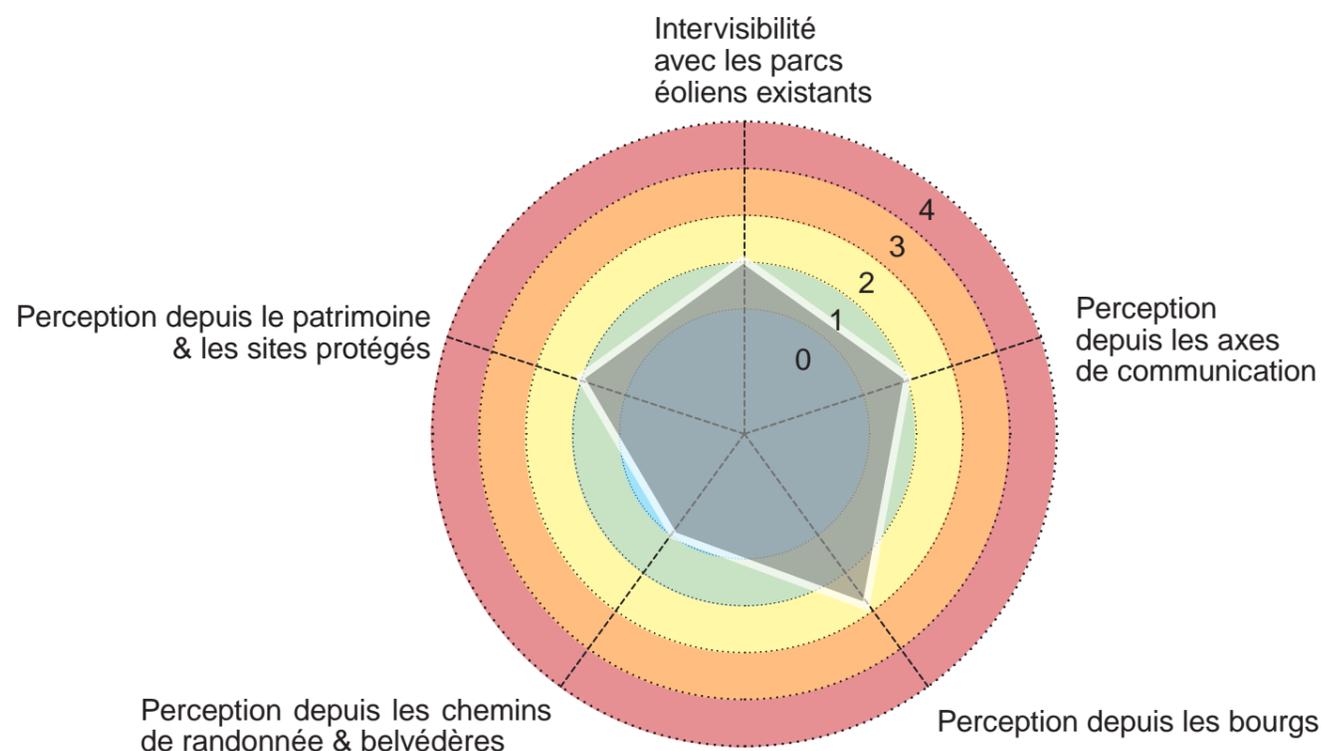
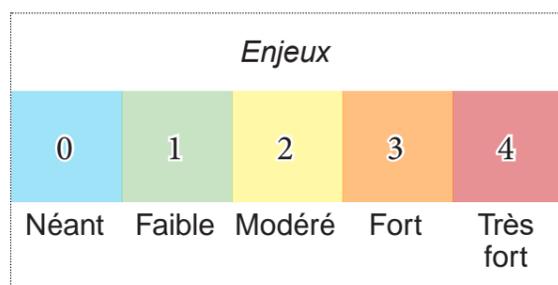
Au Nord du projet, l'environnement boisé filtrera les vues axées en direction de l'abbaye. Aucune concurrence visuelle marquée ne pourra se manifester entre l'abbaye et le futur projet depuis les vues entrantes.

Les monuments de l'aire d'étude éloignée ne représentent qu'un faible enjeu au vu de leur insertion dans le territoire. Les monuments de Montdidier et l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois méritent un regard confirmé sur les potentielles covisibilités avec le futur parc éolien. Soit protégés par les ondulations du relief soit insérés au coeur des bourgs construits en fond de vallée, les autres éléments de patrimoine de cette aire ne présentent aucun enjeu.

Fig. 63 : Photographie aérienne et masques visuels à l'échelle du territoire

3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée

ENJEUX	SENSIBILITÉ					COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1					Deux parcs existants se situent dans l'aire d'étude éloignée, mais les possibilités de les percevoir simultanément avec la zone d'implantation du projet sont faibles. A cette échelle, la possibilité d'apercevoir simultanément le futur parc éolien de Rollot avec le parc éolien du Champ Chardon est envisageable, même si la structure topographique et le maillage végétal du territoire limiteront considérablement cette possibilité.
Perception depuis les axes de communication	1					Visiblement, les axes compris dans l'aire d'étude éloignée ne constituent pas un enjeu majeur pour le projet. Les événements topographiques à l'Ouest dans le Noyonnais, au Sud près de Gournay-sur-Aronde ou au Nord-Ouest avec les collines et monts à Montdidier constituent des remparts efficaces empêchant le regard de l'observateur de fuir en direction de la zone d'implantation du projet. L'éloignement au site réduit fortement la probabilité de percevoir les machines depuis cette aire.
Perception depuis les bourgs			2			La perception depuis les bourgs situés dans l'aire d'étude éloignée ne constitue pas un enjeu important. Inscrits dans les vallées et micro-vallées, séparés du projet par des volumes prononcés et boisés et encore très distants de celui-ci, l'exposition des villages aux nouvelles éoliennes est très réduite. Le cas particulier de Montdidier reste cependant à observer avec attention : située en point, la commune peut potentiellement bénéficier de points de vue sur le projet.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1					A l'instar des constats réalisés dans l'aire d'étude très éloignée, le tracé du sentier de Grande Randonnée GR123 qui longe majoritairement des éléments boisés et qui suit des chemins ruraux aux perspectives non dégagées ne représente pas un enjeu important. Toutefois, la portion du sentier comprise entre le village de Laboissière-en-Santerre et le Nord de Pienne-Onvillers (env.2km) peut potentiellement offrir des points de vue sur le nouveau site éolien qui créera alors un point d'appel.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1					Les monuments de l'aire d'étude éloignée ne représentent qu'un faible enjeu au vu de leur insertion dans le territoire. Les monuments de Montdidier et l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois méritent un regard confirmé sur les potentielles visibilités sur le site. Soit protégés par les ondulations du relief soit insérés au coeur des bourgs construits en fond de vallée, les autres éléments de patrimoine de cette aire ne présentent aucun enjeu.

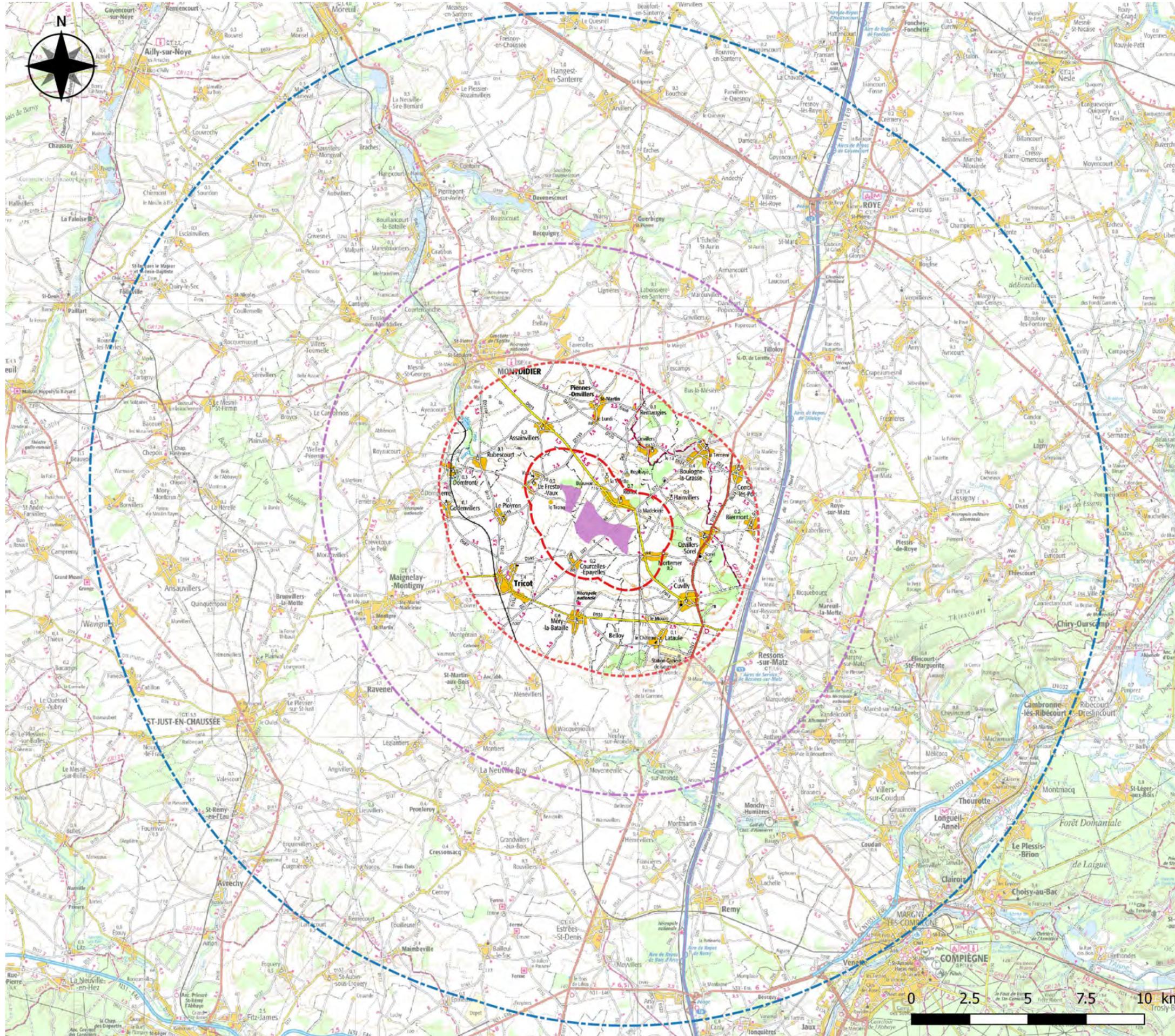




Les perceptions depuis l'aire d'étude éloignée restent très modérées. L'éloignement au projet et l'importance du dénivelé confère à l'observateur des points de vue arrêtés par les nombreux vallonnements. L'intervisibilité entre le futur parc éolien et les parcs existants semble peu engagée grâce aux variations d'altitudes et aux manteaux boisés qui couvrent les collines qui rythment le territoire.

Les positions au Nord-Ouest du territoire sont les plus favorables à la perception des pales des futures éoliennes, notamment depuis Montdidier qui se situe à la limite de l'aire d'étude intermédiaire.

En dehors de ces positions, les axes de communication, les bourgs, les monuments et les itinéraires touristiques ne présentent qu'une faible sensibilité au projet de Rollot. La végétation et le relief aidant, l'observateur se retrouve la plupart du temps confronté à des écrans visuels qui ne laissent pas filtrer le regard en direction de la zone d'implantation du projet.



Aire d'étude intermédiaire

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation du projet
- Aires d'études*
- Aire rapprochée
- Aire intermédiaire
- Aire éloignée
- Aire très éloignée

A landscape photograph showing a grassy field under a clear blue sky. On the left, a tall metal electricity pylon stands with several power lines stretching across the sky. In the distance, a line of trees is visible, and further back, several white wind turbines are scattered across the horizon. The foreground is filled with green and brown grass. An orange banner with white text is overlaid at the bottom of the image.

4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE

4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants



© ATER Environnement, 2017

Fig. 65 : Deux des quatre éoliennes du parc éolien de Montdidier

A la limite entre l'aire d'étude intermédiaire et l'aire d'étude éloignée, le parc éolien de Montdidier sera difficilement perceptible simultanément avec le projet de Rollot. Des perceptions conjointes des deux parcs seront possibles depuis certains points de vue à l'Ouest de la zone d'implantation du projet ou depuis l'aire d'étude éloignée.

||| Situé à l'extrême Nord-Ouest de l'aire d'étude intermédiaire, le parc de Montdidier est l'unique parc présent dans ce périmètre. La perception simultanée du projet de Rollot avec ce parc constitue un enjeu moyen étant donné sa position dans l'aire d'étude. Des intervisibilités éventuelles pourront s'observer depuis la frange Sud-Ouest du projet. |||

4.2 Perception depuis les axes de communication



Fig. 66 : Vue depuis la voie ferrée locale au Sud de Godenvillers



Fig. 67 : Vue depuis D1017 à l'Est de Lataule



Fig. 68 : Vue depuis la D935 à l'Ouest de Cuvilly



Fig. 69 : Vue depuis D935 au Nord de Rollot

La perception depuis les axes de communication situés dans l'aire d'étude intermédiaire constitue un enjeu moyen à fort selon qu'ils soient accompagnés ou non de végétation et selon leur inscription par rapport au relief vallonné. Les routes départementales 935 et 938 posséderont alternativement des ouvertures et fermetures en direction de la zone d'implantation du projet. La route départementale 1017 quant à elle traverse l'aire d'étude rapprochée du Nord au Sud sur sa partie Est ; elle ne se situe pas dans l'axe de la zone d'implantation du projet et passe par de nombreux ensembles bâtis et boisés qui limitent et séquent les vues en direction des futures éoliennes, l'enjeu est moyen concernant cet axe.

Les axes de communication depuis cette aire étude permettront d'observer occasionnellement des vues en direction du futur projet selon la présence ou non de végétation le long des voies qui permettent de filtrer les vues. La voie SNCF ne constitue pas un enjeu particulier du fait de son encaissement et qu'elle soit bordée sur son long par des rideaux de végétation filtrant les vues. L'enjeu est moyen.

4.3 Perception depuis les bourgs



Fig. 70 : Vue depuis le village de Tricot



Fig. 71 : Vue depuis Méry-la-Bataille en direction du Nord



Fig. 72 : Vue depuis la sortie du bourg de Le Ployron

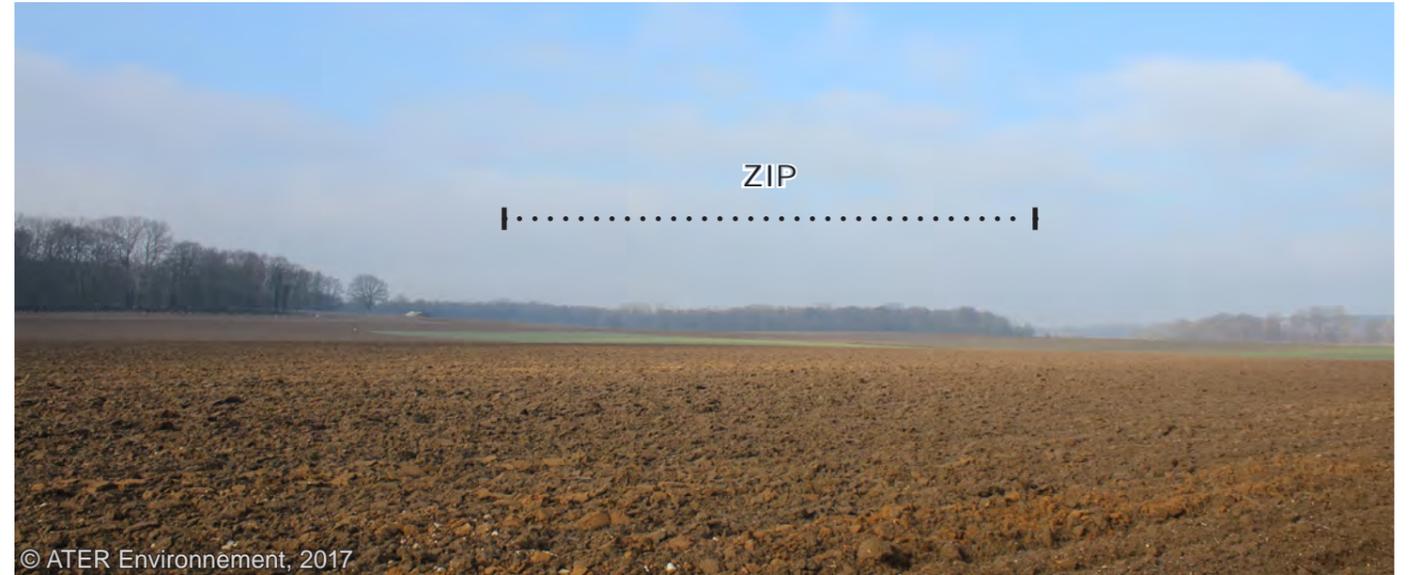


Fig. 73 : Vue de la pointe Nord du village de Cuvilly

Les villages situés dans l'aire d'étude intermédiaire sont inégalement exposés aux futures éoliennes du projet. Visiblement, ceux situés dans la plaine où s'implante le futur projet sont les plus sensibles, notamment Le Ployron, Tricot où Méry-la-Bataille installés légèrement en hauteur par rapport à cette plaine.

Au Nord de la zone d'implantation du projet, les villages de Piennes-Onvillers et Assainvillers qui s'implantent sur la frange Sud du plateau du Santerre posséderont à priori des vues sur une partie des futures éoliennes de Rollot.

Les autres villages en limite de l'aire d'étude à l'abri des collines boisées ou à proximité des vallées naissantes possèdent un rapport moins sensible aux futures éoliennes.

Les villages de Cuvilly et de Boulogne-la-Grasse respectivement au Sud-Est et au Nord-Est de la zone d'implantation du projet constituent des exemples où la topographie et les boisements jouent un rôle majeur dans la perception du futur projet. Dans le premier cas, selon l'emplacement de l'observateur, les machines ne seront perceptibles qu'en partie, tandis que dans le second, les densités végétales ne laisseront apercevoir que la partie supérieure des futures éoliennes voire uniquement les pales.



Fig. 74 : Vue depuis l'église de Boulogne-la-Grasse



Fig. 75 : Vue en sortie de bourg de Piennes-Onvillers

Les villages situés dans cette aire d'étude seront pour certains exposés à une vue partielle des futures éoliennes du parc de Rollot si ces derniers ne se situent pas en creux de vallées. Les villages de Le Ployron, de Tricot et de Méry-la-Bataille, situés sur la frange Sud-Ouest du projet devront être particulièrement étudiés. L'enjeu est fort.

4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée

Idéalement protégés par des cordons arborés et parcourant pour partie les différentes vallées du territoire, les itinéraires de randonnées ne seront pas affectés par les futures éoliennes de Rollot. Le sentier de Grande Randonnée GR123 ne représente pas d'enjeu spécifique ; son tracé traverse l'aire d'étude intermédiaire sur sa partie orientale, autrement dit la portion la plus marquée par les monts et vallées qui caractérisent les paysages du Noyonnais.



Fig. 76 : Le circuit des Prés Verts



Fig. 77 : Vue en direction de la ZIP à Orvillers-Sorel (passage du Circuit des Prés Verts)

L'enjeu pour les itinéraires de randonnée traversant l'aire d'étude intermédiaire est limité compte tenu du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Les sentiers pédestres et cyclistes d'échelle locale situés au Nord-Ouest du projet sont les plus enclins à offrir des vues sur le projet par leur position en altitude plus élevée. Cette particularité est nuancée par le passage de la vallée de l'Avre dans laquelle aucune vue n'est possible vers la zone d'implantation du projet. L'enjeu est moyen.

4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Ville	Nom du Monument	Inscrit ou Classé	Distance à la ZIP	Direction
AIRE D'ETUDE INTERMEDIAIRE				
Tricot	Eglise	1922/06/23 : classé MH	4,4	SO
Piennes-Onvillers	Eglise de Piennes	1908/04/06 : classé MH	5,1	N

Fig. 79 : Tableau des monuments classés et inscrits de l'aire d'étude intermédiaire

Les deux monuments inscrits de l'aire d'étude intermédiaire sont les deux églises des bourgs de Tricot et de Piennes-Onvillers. La première a été classée en 1922 et la seconde en 1908. Leur situation, au cœur du bâti respectif de leurs bourgs, ne semble pas présenter de covisibilité avec la zone d'implantation du projet. La végétation existante autour de ces bourgs offre là aussi une protection visuelle efficace à hauteur d'œil humain.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 78 : Église de Tricot



© ATER Environnement, 2017

Fig. 80 : Église de Piennes



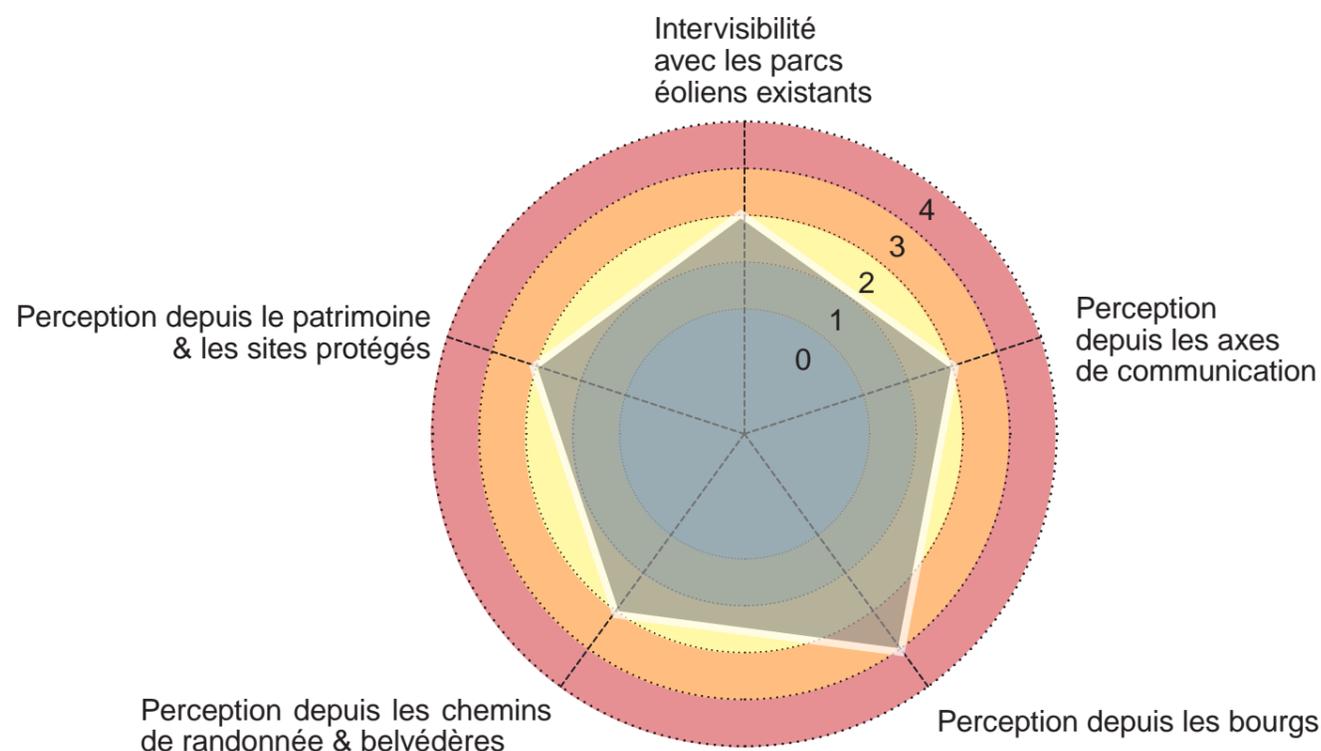
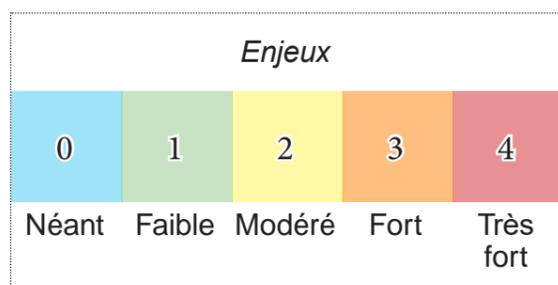
© ATER Environnement, 2017

Fig. 81 : Vue depuis la Nécropole Nationale de Méry-la-Bataille

Par leur inscription au sein du tissu bâti de leur village respectif, les deux monuments de l'aire d'étude intermédiaire représentent un enjeu moyen pour le projet. La proximité aux futures éoliennes étant plus importante, les sensibilités de ces monuments restent à confirmer.

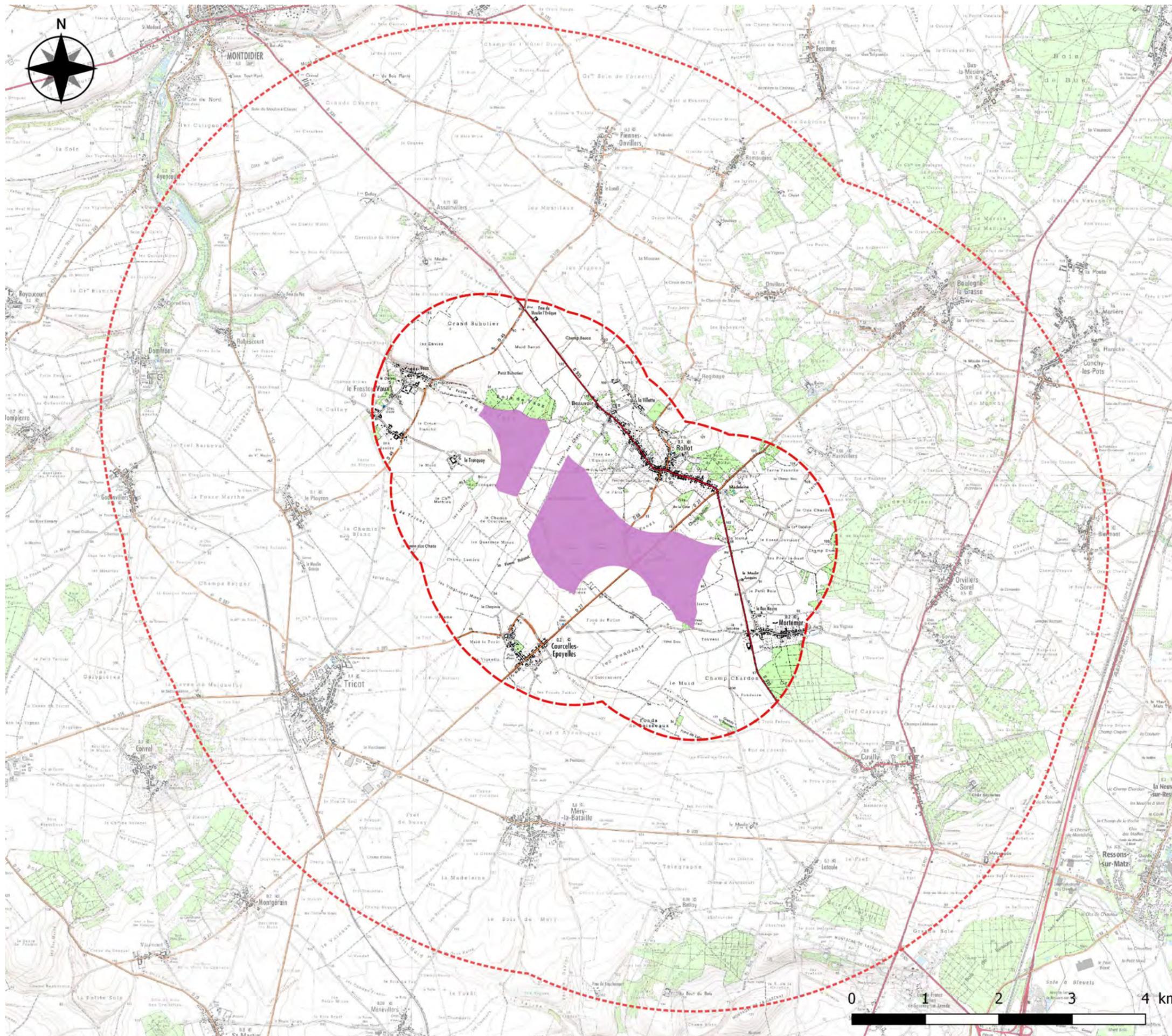
4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude intermédiaire

ENJEUX	SENSIBILITÉ					COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants			2			Situé à l'extrême Nord-Ouest de l'aire d'étude intermédiaire, le parc éolien du Champ Chardon est l'unique parc construit présent dans ce périmètre. La perception simultanée du projet de Rollot avec ce parc constitue un enjeu moyen étant donné sa position dans l'aire d'étude. Des intervisibilités éventuelles pourront s'observer depuis la frange Sud-Ouest du futur projet.
Perception depuis les axes de communication			2			Les axes de communication depuis cette aire d'étude permettront d'observer occasionnellement des vues en direction de la zone d'implantation du projet selon la présence ou non de végétation le long des voies qui permettent de filtrer les vues. La voie SNCF ne constitue pas un enjeu particulier du fait de son encaissement et qu'elle soit bordée sur son long par des rideaux de végétation filtrant les vues.
Perception depuis les bourgs				3		Les villages situés dans cette aire d'étude seront pour certains exposés à une vue partielle avec les futures éoliennes de Rollot si ces derniers ne se situent pas en creux de vallées. Les villages de Le Ployron, de Tricot et de Méry-la-Bataille, situés sur la frange Sud-Ouest du projet devront être particulièrement étudiés.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères			2			L'enjeu pour les itinéraires de randonnée traversant l'aire d'étude intermédiaire est très limité compte tenu du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Les sentiers pédestres et cyclistes d'échelle locale situés au Nord-Ouest du projet sont les plus enclins à offrir des vues sur le projet par leur position en altitude plus élevée. Cette particularité est nuancée par le passage de la vallée de l'Avre dans laquelle aucune vue n'est possible sur les éoliennes de Rollot.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés			2			Par leur inscription au sein du tissu bâti de leurs villages respectifs, les deux monuments de l'aire d'étude intermédiaire représentent un enjeu moyen pour le projet. La proximité aux futures éoliennes étant plus importante, les sensibilités de ces monuments restent à confirmer.





Les enjeux de perceptions sont croissants au fur et à mesure que l'on se rapproche de la zone d'implantation du projet. Alors que d'éventuelles covisibilités entre les parcs de Rollot et le parc éolien du Champ Chardon pourront potentiellement être remarquées en se situant sur la partie Sud-Ouest de l'aire d'étude intermédiaire, les perceptions depuis les axes de communication ou depuis les itinéraires de randonnées se feront plus présentes. La sensibilité des monuments au futur projet reste incertaine de par leur inscription en coeur de bourg. Du fait de leur proximité à la zone d'implantation du projet, ces édifices méritent cependant d'être étudiés de manière plus approfondie. L'enjeu majeur depuis cette aire d'étude concerne les visibilités sur la zone d'implantation du projet depuis les villages et les sorties de bourg. La hauteur des éoliennes et les volumes du relief se faisant moins ressentir, le futur parc éolien apparaîtra lisiblement à l'horizon pour tout ou partie, notamment pour les communes situées au Nord et au Sud-Sud-Ouest.



Aire d'étude rapprochée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Janvier 2018

Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

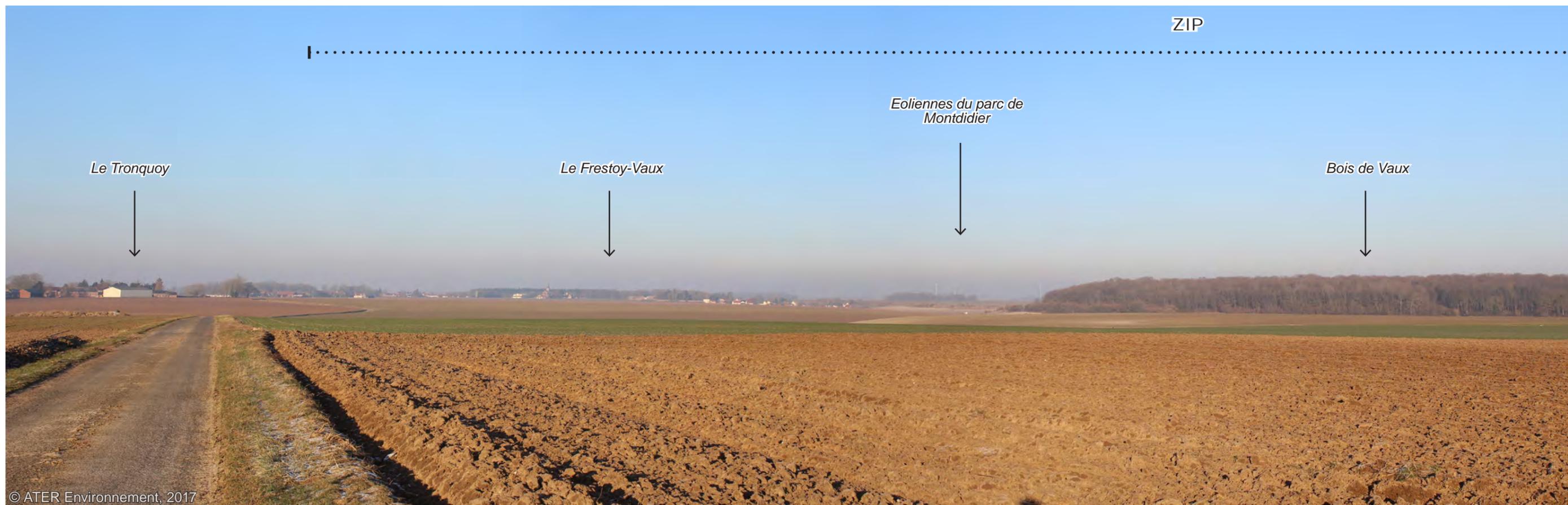
- Légende**
- Zone d'implantation du projet
 - Aires d'études**
 - Aire rapprochée
 - Aire intermédiaire
 - Aire éloignée
 - Aire très éloignée

Fig. 82 : Cartographie de l'aire d'étude rapprochée



5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants



© ATER Environnement, 2017

Fig. 83 : Depuis une route non nommée au centre de la zone d'implantation du projet en direction du village de Frestoy-Vaux

Depuis la partie occidentale de la zone d'implantation du projet, le parc éolien de Montdidier est visible à l'horizon, au-dessus des masses boisées (fig. 82). Puis, dès que l'on avance vers l'Est et la partie la plus étendue de la zone d'implantation du projet, ce parc n'est plus visible car masqué par une crête du relief (fig. 56).

Depuis la zone d'implantation du projet, une partie des éoliennes du parc de Montdidier sont visibles au Nord-Ouest de la zone d'implantation du projet. Le parc éolien du Bois des Cholletz composé quant à lui de 5 éoliennes le long de l'autoroute A1 n'est pas perceptible depuis la zone d'implantation du projet. Le parc accordé au Sud de la zone d'implantation du projet constituera un enjeu fort à prendre en compte pour l'implantation des futures éoliennes du projet : la cohérence entre les deux parcs de Rollot ainsi qu'avec les éoliennes du parc de Montdidier mérite une attention particulière.

5.2 Perception depuis les axes de communication



Fig. 84 : Vue depuis la D935 à l'Ouest de Cuvilly



Fig. 85 : Vue depuis le chemin d'exploitation traversant la plaine entre Rollot et Frestoy-Vaux

La route départementale 935 traverse l'aire d'étude rapprochée du Sud-Est au Nord-Ouest et constitue l'axe le plus important à considérer à cette échelle d'observation. Alors que les vues depuis cet axe seront discontinues grâce au contexte bâti et végétal à l'intérieur du bourg de Rollot, les perceptions des futures éoliennes en sortie de bourg seront très fortes.

Le reste du réseau de voies de communication de l'aire d'étude rapprochée concerne les routes locales et chemins d'exploitations depuis lesquels le projet sera nettement lisible dans le paysage.



Fig. 86 : Vue depuis la route traversant la ZIP reliant la D27 à Rollot



Fig. 87 : Vue depuis la route reliant Assainvillers à Frestoy-Vaux au Nord du projet

Malgré les vallonnements du territoire, la perception depuis les axes de communication constituera un enjeu certain pour le projet, notamment depuis la D935 au Nord et au Sud du village de Rollot située dans l'axe de la zone d'implantation du projet. L'enjeu est fort.

5.3 Perception depuis les bourgs

La proximité immédiate de la zone d'implantation du projet avec les bourgs place les futures éoliennes comme un enjeu majeur à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. La perception du parc sera possible au-dessus des toits des habitations, dont la hauteur dépasse rarement deux étages.

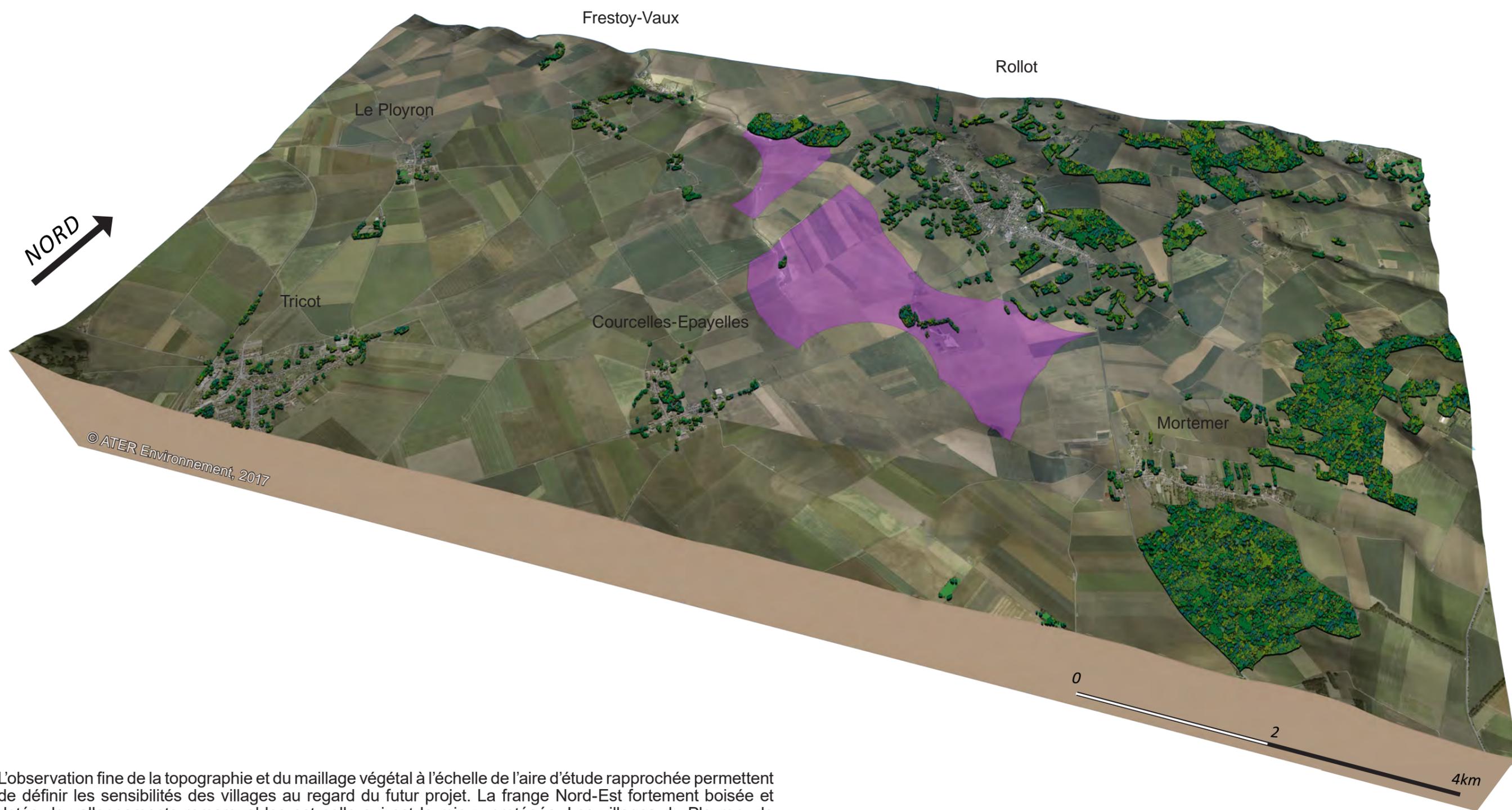
Alors que le village de Rollot bénéficie d'un contexte arboré dense sur son pourtour et tandis que le village de Frestoy-Vaux s'implante dans une micro-vallée, les villages de Mortemer et de Courcelles-Epayelles sont les plus exposés aux futures éoliennes. Ce dernier s'avère en outre positionné à une altitude supérieure qui laisse envisager un dialogue visuel fort avec le futur parc.



Fig. 88 : Vue panoramique sur le village de Frestoy-Vaux installé dans la petite vallée sèche



Inséré en creux de vallée sèche, le village de Frestoy-Vaux bénéficie de cet atout topographique pour diminuer la sensibilité aux futures éoliennes. Toutefois, la proximité et la hauteur des éoliennes laissent présager une forte visibilité depuis les habitations et plus particulièrement encore, celles construites aux extrémités de la vallée sèche à proximité de l'église.



L'observation fine de la topographie et du maillage végétal à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée permettent de définir les sensibilités des villages au regard du futur projet. La frange Nord-Est fortement boisée et dotée de vallonnements remarquables est celle qui est le mieux protégée. Les villages du Ployron, de Courcelles-Epayelles, de Mortemer et de Tricot posséderont des vues dégagées sur les futures éoliennes.

Fig. 89 : Bloc diagramme des villages à proximité directe de la zone d'implantation du projet



© ATER Environnement, 2017

Depuis le village de Mortemer, les futures éoliennes du projet seront très lisibles dans le paysage. La faible densité végétale sur cette partie du village ne permet pas de filtrer les vues en direction des plaines.

Fig. 90 : Vue depuis le bourg de Mortemer



© ATER Environnement, 2017

Etant donné la proximité à la zone d'implantation du projet, les futures éoliennes seront nettement perceptibles depuis les sorties du village de Rollot. Les perceptions depuis le centre-bourg seront atténuées par la présence du cadre bâti et des éléments de végétation en premier plan.

Fig. 91 : En sortie Sud du village de Rollot



© ATER Environnement, 2017

Fig. 92 : Depuis le centre-bourg de Rollot

Depuis le Sud de Frestoy-Vaux au niveau de l'église, le projet sera nettement lisible dans le paysage. Les futures éoliennes créeront alors un nouvel arrière-plan dans cette plaine agricole à la planéité sensible comparée au reste du territoire.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 93 : Depuis les hauts du bourg de Frestoy-Vaux au niveau de la rue des Tilleuls

La hauteur des futures éoliennes et la proximité avec les bourgs de l'aire d'étude rapprochée forment un enjeu majeur du site, par la modification que les aérogénérateurs vont apporter dans ce paysage. Le village de Rollot bénéficie d'une ceinture arborée permettant de limiter les vues tandis que la partie en fond de micro vallée de Frestoy-Vaux possède un atout topographique notable. Les villages de Courcelles-Epayelles et de Mortemer ont quant à eux un horizon dégagé en sortie de bourg. L'enjeu est très fort.

5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Aucun monument ni site protégé ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée. Le château de Frestoy-Vaux bien que non compris dans la liste des monuments historiques possède une situation protégée grâce au contexte bâti qui le jouxte et aux écrins boisés qui l'entourent.



© ATER Environnement, 2017

Fig. 94 : Vue du château en direction du Nord à Frestoy-Vaux

Aucun monument ni site protégé ne se situe dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée et aucun enjeu relatif à cette thématique n'est remarquable.

5.5 Perception depuis les chemins de randonnée

Le chemin de randonnée local qui traverse le plateau agricole entre Méry-la-Bataille et Courcelles-Epayelles possède une vue dégagée sur la zone d'implantation du projet sur sa partie Nord (fig. 94). Le paysage, composé des lignes horizontales des champs cultivés et des masses boisées qui marquent l'horizon, va être fortement impacté et modifié par l'arrivée des futures éoliennes qui se présenteront au regard de l'observateur.



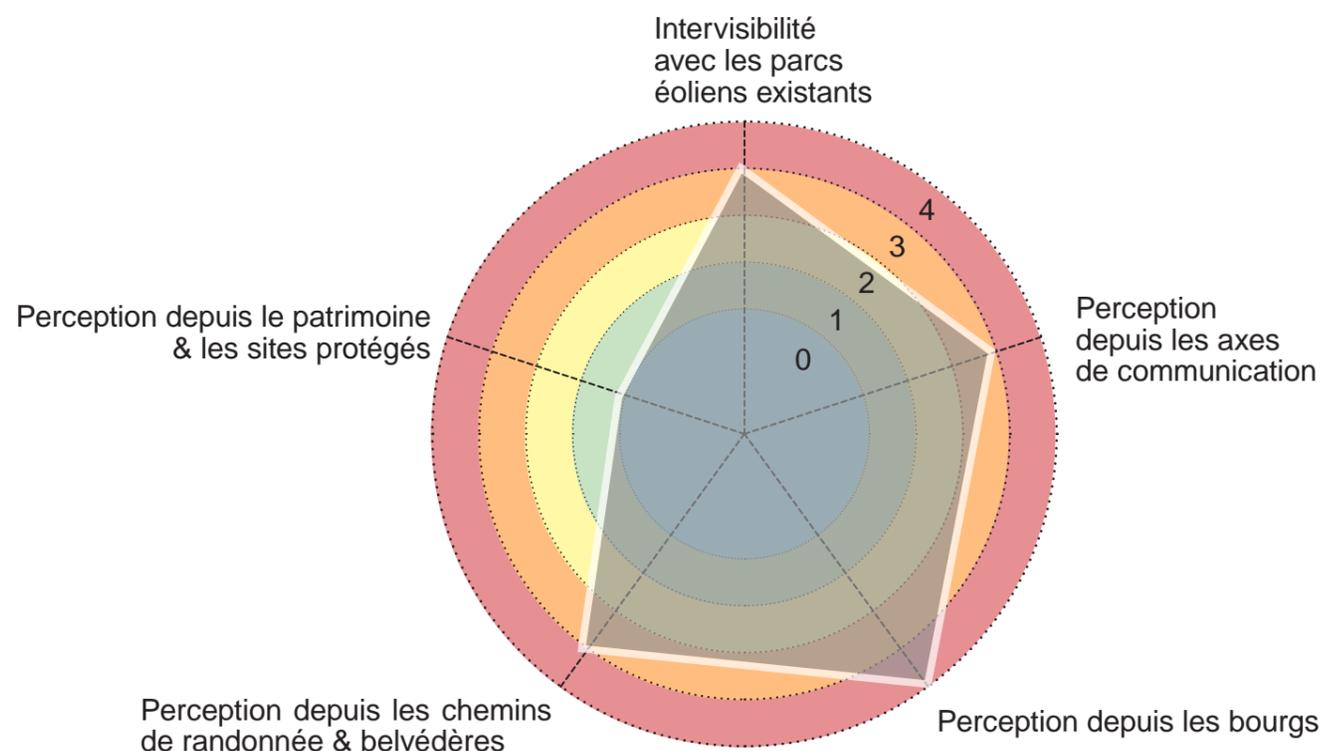
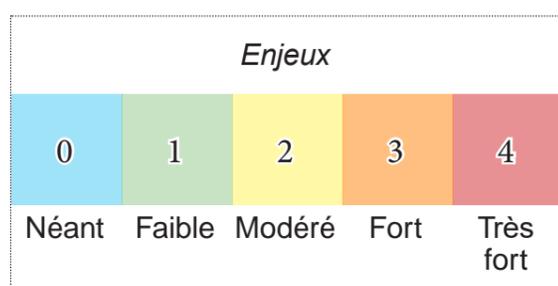
Fig. 95 : Vue depuis le Chemin des Chars de la Bataille du Matz, au Nord de Courcelles-Epayelles



Les futures éoliennes vont construire un nouveau paysage pour les randonneurs des sentiers qui parcourent le territoire. La perception depuis le Circuit des Chars de la bataille du Matz passant par le village de Courcelles-Epayelles compris dans l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu important à prendre en compte.

5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX	SENSIBILITÉ	COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	3	Depuis la zone d'implantation du projet, une partie des éoliennes du parc de Montdidier sont visibles au Nord-Ouest du site. Le parc du Bois des Cholletz composé quant à lui de 5 éoliennes n'est pas perceptible depuis le site. Le parc accordé au Sud de Rollot constituera un enjeu fort à prendre en compte pour l'implantation du futur projet : la cohérence entre les deux parcs de Rollot ainsi qu'avec les éoliennes du parc de Montdidier mérite une attention particulière.
Perception depuis les axes de communication	3	Malgré les vallonnements du territoire, la perception depuis les axes de communication constituera un enjeu certain pour le projet, notamment depuis la D935 au Nord et au Sud du village de Rollot située dans l'axe de la zone d'implantation du projet.
Perception depuis les bourgs	4	La hauteur des futures éoliennes et la proximité avec les bourgs de l'aire d'étude rapprochée forment un enjeu majeur du site. Le village de Rollot bénéficie d'une ceinture arborée permettant de limiter les vues tandis que la partie en fond de micro vallée de Frestoy-Vaux possède un atout topographique notable. Les villages de Courcelles-Epayelles et de Mortemer ont quant à eux un horizon dégagé en sortie de bourg.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	3	Les éoliennes vont construire un nouveau paysage pour les randonneurs des sentiers qui parcourent le territoire. La perception depuis le Circuit des Chars de la bataille du Matz passant par le village de Courcelles-Epayelles compris dans l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu important à prendre en compte.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0	Aucun monument ni site protégé ne se situe dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée et aucun enjeu relatif à cette thématique n'est remarquable.





L'aire d'étude rapprochée constitue l'enjeu majeur du projet. Les vallonnements étant moins marqués que sur le reste du territoire et la végétation apparaissant de façon plus discontinue, les futures éoliennes seront très lisibles depuis les points de vue de cette aire d'étude.

Des intervisibilités avec le parc de Montdidier présent au Nord-Ouest se manifesteront : l'implantation des nouvelles éoliennes devra respecter une cohérence avec ce parc pour créer une unité et une continuité dans le paysage. La proximité immédiate avec le parc accordé du Champ Chardon implique un dialogue évident à instaurer avec le projet de Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot.

Essentiellement incarnés par les chemins d'exploitation et routes locales, les axes de communication de cette aire d'étude bénéficieront d'une visibilité presque continue sur les futures éoliennes du projet, en particulier l'axe principal de la D935 qui traverse l'aire d'étude. De la même manière les villages situés dans ce périmètre posséderont un fort lien visuel avec le parc.

Le Circuit des chars de la bataille du Matz ainsi que l'itinéraire cyclable des Chemins de la Grande Guerre de l'Oise passent tous deux au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les éoliennes créeront une nouvelle étape remarquable sur ces tracés touristiques.

Aucun monument historique classé ou inscrit ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée. A cette échelle, aucun enjeu n'est à identifier concernant cette thématique.

6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le territoire qui entoure le village de Rollot est celui de **plaines au relief doux**, avec des **collines marquées** aux alentours et dessinant l'horizon. La commune s'adosse sur sa partie Nord-Est à des boisements et bosquets nombreux qui accompagnent **les monts du Noyonnais** et s'ouvre au Sud sur une **plaine ouverte** qui accueillera le présent projet. Dans ce territoire aux multiples facettes, les villages possèdent différentes typologies selon qu'ils se soient **développés dans les vallées, à flanc de colline ou sur les plateaux**. L'essentiel d'entre eux possèdent une **configuration avantageuse** liée au contexte végétal ou géographique qui les placent **hors de portée** des futures éoliennes du parc en projet.

L'étude du paysage nous renseigne sur l'organisation générale du territoire : l'environnement forme de grandes chambres paysagères et des sous-espaces où les dialogues visuels se manifestent seulement depuis les points culminants ou les étendues rares possédant une planéité relative.

Les ondulations des plaines, sur lesquelles dialoguent des **masses boisées** éparses, **haies et bosquets** avec des terres cultivées où la géométrie des lignes s'exprime en maître, offrent à l'observateur l'image d'une campagne presque idéale.

Une campagne avec ses **petits bourgs** où des bâtisses de pierre et de brique entourent un clocher, le tout **ceinturé par des jardins, vergers et pâturages**. Une campagne avec ses fonds de vallée dissimulant les cours d'eau abrités par une végétation plus dense typique des milieux humides. Une campagne rythmée par des collines et monts qui créent des points d'appels et cernent des portions de territoire.

De cette campagne aux visages variés découle des sensibilités modérées au projet éolien de Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot.

Les enjeux à l'échelle de l'aire d'étude **très éloignée sont faibles** du fait de la grande distance d'éloignement avec la zone d'implantation du projet, ainsi que la géographie du territoire faite de **vallons, de collines et de vallées creusées** où la végétation se présente par **poches clairsemées**, par **grands manteaux** recouvrant les monts ou par **langues arborées denses** accompagnant les nombreuses vallées. Ces facteurs sont aussi déterminants pour l'aire d'étude **éloignée** où les enjeux **sont également faibles** concernant les axes routiers, les sentiers pédestres, les villages et monuments.

L'intervisibilité entre le projet et les parcs existants semble fortement compromise par la nature du relief : les collines qui ponctuent le paysage s'interposent entre les différentes machines, pour la plupart construites dans l'aire d'étude très éloignée. Les intervisibilités avec le parc accordé du Champ Chardon et le parc éolien de Montdidier situé dans l'aire d'étude intermédiaire devront être prises en compte pour la future implantation et constitue un enjeu important à cette échelle d'observation, au même titre que les villages situés sur la moitié Ouest de cette aire d'étude.

La plus grande attention sera donc portée aux **alentours immédiats** de la zone d'implantation du projet, où se concentrent les enjeux. Dans les **aires d'étude intermédiaire et rapprochée**, l'implantation des futures éoliennes devra amener une nouvelle lecture du paysage qui soit harmonieuse et claire. La sensibilisation du public et l'accompagnement de l'appropriation de ces changements par la population locale devra être largement prise en compte dans **la mise en place du projet éolien de Frestoy-Vaux, Mortemer et Rollot**.

